

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon **Page 1784**
- Mise à disposition à titre onéreux d'un terrain sis 5, place Henri Barbusse à Lyon 9ème **Page 1784**
- Service des Mairies d'arrondissement - Mairie du 6ème arrondissement - Régie d'avances et de recettes - Décision modificative : ..
..... **Page 1785**
- Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation - Régie d'avances - Décision modificative **Page 1786**
- Théâtre des Célestins - Régie d'avances - Décision modificative : ..

..... **Page 1786**

- Décisions d'ester en justice **Page 1788**

Arrêtés municipaux :

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents..... **Page 1789**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 1792**
- Délégation Générale aux Ressources Humaines :
 - Arrêtés individuels **Page 1850**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 1851**
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Pages 1852 à 1858**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la société Open Parc d'espaces situés au sein du parc de la Tête d'Or sis place Général Leclerc à Lyon 6^{ème} pour l'organisation du tournoi de tennis « Open Parc Auvergne Rhône Alpes 2018 » - EI 06 016 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordée par le Conseil municipal au Maire, hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6^{ème} adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du parc de la Tête d'Or situé place Général Leclerc à Lyon 6^{ème}, de section cadastrale AC 1, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 06 016, et appartenant à son domaine public ;

Considérant qu'un tournoi de tennis sur terre battue « Open Parc Auvergne Rhône-Alpes » classifié ATP 250 est organisé du samedi 19 mai 2018 au samedi 26 mai 2018 inclus dans l'enceinte du parc de la Tête d'Or ;

Considérant qu'il convient de mettre à disposition de la société Open Parc certains espaces du parc de la Tête d'Or, à compter du mercredi 2 mai 2018 jusqu'au vendredi 1^{er} juin 2018 inclus, pour l'organisation de cet événement incluant également les périodes de montage et de démontage des installations et ainsi de procéder à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire ;

Considérant qu'afin de faciliter le bon déroulement du projet ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire d'espaces situés au sein du parc de la Tête d'Or sis place Général Leclerc à Lyon 6^{ème} comprenant le vélodrome Georges Prével et ses abords, le parking des bus du parc, le parking du chalet du parc ainsi qu'un espace de 100m² au rez-de-chaussée du chalet du parc pour l'organisation du tournoi de tennis « Open parc Auvergne Rhône-Alpes 2018 » consentie au profit de la société Open Parc, prenant effet à compter du mercredi 2 mai 2018 pour se terminer le vendredi 1^{er} juin 2018 inclus, et moyennant une redevance de 116 887 euros (cent seize mille huit cent quatre-vingt sept euros) payable à terme échu.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 26 avril 2018

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe Déléguée,

Nicole GAY

Mise à disposition à titre onéreux d'un terrain sis 5, place Henri Barbusse à Lyon 9^{ème} au profit de la Métropole de Lyon en vue d'implanter une base de vie chantier - EI 09 038. (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6^{ème} adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du bâtiment et du terrain situé 5, place Henri Barbusse à Lyon 9^{ème}, parcelle cadastrée CV 62, identifiée sous le numéro d'ensemble immobilier 09 038 relevant de son domaine public et affecté en tant que Mairie annexe de Saint Rambert ;

Considérant que ce terrain, a fait l'objet d'une demande d'occupation temporaire, par la Métropole de Lyon, pour une durée de 3 semaines, à compter du 19 mars 2018, en vue d'implanter une base de vie chantier, des toilettes chimiques et un container à matériel pour une emprise totale de 80m² dans le cadre de l'entretien d'une galerie ;

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 100€ (cent euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant qu'au cas d'espèce les spécificités de l'affectation le justifiant au regard de l'activité économique projetée, l'article L. 2122-1-1 du même code prévoyant une procédure de sélection préalable n'est pas applicable ;

Considérant qu'afin de faciliter le bon déroulement du projet ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire, au profit de la Métropole de Lyon, à compter du 19 mars 2018 jusqu'au 8 avril 2018, moyennant un loyer total de 100 euros.

Art. 2.- M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 03 mai 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Service des Mairies d'arrondissement - Mairie du 6ème arrondissement - 58-60 rue de Sèze 69006 Lyon - Régie d'avances et de recettes - Décision modificative : Modification de l'article 8 : suppression du versement de 50% des recettes au CCAS (Direction Générale des Services - Service Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2017/3176 en date du 17 juillet 2017, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2017/26834 en date du 20 juillet 2017, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 29 mai 1984, modifié, instituant une régie d'avances et de recettes à la Mairie du 6ème arrondissement ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon en date du 13 avril 2018.

Décide :

Que l'arrêté du 29 mai 1984 est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie d'avances et de recettes à la Mairie du 6ème arrondissement.

Art. 2. - Cette régie est installée à la Mairie du 6ème arrondissement sise 58-60 rue de Sèze 69006 Lyon.

Art. 3. - Cette régie encaisse pour sa partie « recettes » les produits suivants :

- Quêtes des mariages,

- Dons d'associations, de particuliers ou autres.

Art. 4. - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires,

- Chèques bancaires.

Art. 5. - Le montant maximum de la monnaie fiduciaire que le régisseur est autorisé à conserver à la régie est fixé à six cent dix euros (610€). Lorsque ce montant est atteint, le régisseur devra sans délai effectuer un versement des fonds auprès du Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon.

Art. 6. - Les recettes provenant des quêtes des mariages seront constatées par deux personnes de la mairie, chaque jour d'encaissement et consignées sur un registre tenu à cet effet, signé par les deux personnes. Le produit des dons sera encaissé contre remise d'une quittance.

Art. 7. - Le versement des sommes encaissées sera effectué à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, le dernier jour ouvrable du mois. Des états détaillés des encaissements devront être remis à la Trésorerie en même temps que le versement de fin de mois.

Art. 8. - La régie dépense, pour sa partie « avances » le produit des recettes de la régie de recettes. Ces sommes encaissées seront reversées sous forme de secours à des particuliers et exceptionnellement à des associations (nature comptable 6713 : Secours et dots).

Art. 9. - Les dépenses désignées à l'article 8 seront payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraires.

Art. 10. - Le montant maximum de l'avance à consentir est fixé à six cent dix euros (610 €).

Art. 11. - Le régisseur aura la charge de produire à M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 12. - Le régisseur et les mandataires seront désignés par arrêté municipal sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon.

Art. 13. - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 14. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur.

Art. 15. - M. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.
Lyon, le 3 mai 2018

*Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué aux Finances et à la Commande Publique
Richard BRUMM
Par délégation de signature temporaire : Jérôme MALESKI*

Direction des affaires culturelles - Centre d'Histoire de la résistance et de la déportation - 14, avenue Berthelot 69007 Lyon - Régie d'avances - Décision modificative : Ajout d'un mode de paiement par carte bancaire (Direction Générale des Services - Service Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2017/3176 en date du 17 juillet 2017, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2017/26834 en date du 20 juillet 2017, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2006, modifié, instituant une régie d'avances au Centre d'Histoire de la résistance et de la déportation, 14, avenue Berthelot 69007 Lyon ;

Vu la proposition de M. Stéphane Colombon, Régisseur d'avances du Centre d'Histoire de la résistance et de la déportation en date du 23 mars 2018 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 12 avril 2018.

Décide :

Que l'arrêté du 7 septembre 2006 est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie d'avances au Centre d'Histoire de la résistance et de la déportation auprès de la Direction des affaires culturelles.

Art. 2. - La régie est installée dans les locaux du Centre d'Histoire de la résistance et de la déportation, 14 avenue Berthelot 69007 Lyon.

Art. 3. - La régie paie les dépenses suivantes :

- L'achat de fournitures et de petits matériels liés à la programmation culturelle (expositions, conférences, spectacles, ateliers pédagogique),

- L'achat occasionnel de documents pour le centre de documentation,

- Achat de produits alimentaires,

- Frais postaux,

- Frais de réception et de représentation,

- Frais de missions en l'absence d'avance,

- Cachet des artistes, conférenciers, intervenants et autres partenaires du musée,

- Défraiements des intervenants extérieurs (frais de déplacement et d'hébergement).

Art. 4. - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraires dans la limite de 300€ (trois cents euros),

- Chèque,

- Carte bancaire.

Art. 5. - Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques 3 rue de la charité 69002 Lyon.

Art. 6. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 300 € (mille trois cents euros).

Art. 7. - Le régisseur aura la charge de produire à M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 8. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon, sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 9. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement de 300€ (Trois cents euros) selon la réglementation en vigueur.

Art. 10. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon selon la réglementation en vigueur.

Art. 11. - Le régisseur suppléant pourra éventuellement bénéficier d'une prime de responsabilité pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire et suite à une remise service entre régisseur titulaire et mandataire suppléant.

Art. 12. - M. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 3 mai 2018

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Par délégation de signature temporaire : Jérôme MALESKI

Direction des affaires culturelles - Théâtre des Célestins - Régie d'avances - Décision modificative : Ajouts et suppressions de dépenses (Direction Générale des Services - Service Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2017/3176 en date du 17 juillet 2017, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2017/26834 en date du 20 juillet 2017, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1999, instituant une régie d'avances au Théâtre des Célestins auprès de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon ;

Vu la proposition de Mme Adeline Godin, régisseur titulaire de la régie d'avances en date du 14 février 2018 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 12 avril 2018.

Décide :

Que l'arrêté du 20 juillet 1999 relatif à la création d'une régie d'avances au Théâtre des Célestins est modifié comme suit :

Article Premier. - Les arrêtés des 15 octobre 2001, 19 juillet 2004, 5 février 2008, 5 septembre 2008, 18 novembre 2008, 24 décembre 2008, 7 décembre 2016, 16 mai 2017, 17 octobre 2017 et 20 novembre 2017 relatifs à la régie d'avances du Théâtre des Célestins sont abrogés.

Art. 2. - Il est institué une régie d'avances au Théâtre des Célestins auprès de la Direction des affaires culturelles.

Art. 3. - Cette régie est installée au 4 rue Charles Dullin, 69002 Lyon.

Art. 4. - La régie paie les dépenses suivantes :

En matière de rémunérations de personnels et de frais de mission :

- Toute forme de rémunérations (salaires - dont avance ou acompte -, cachets, indemnités, honoraires, notes de droits d'auteur,...) des salariés embauchés par le théâtre indépendamment de leur statut.

- Tout frais professionnel ou de mission (déplacements, hébergements, défraiements,...) des salariés embauchés et des intervenants extérieurs mandatés (interprètes, conférenciers, traducteurs, journalistes, etc...) par le théâtre sur toute manifestation ou événement dont les Célestins sont organisateurs, producteurs, partenaires.

- Le paiement des acomptes qui ont été prévus aux contrats signés avec les producteurs des tournées des spectacles invités et aux contrats signés pour des commandes d'œuvres (réalisation de maquettes, création de costumes, décors, éclairage, compositions musicales, etc...).

Le paiement des menues dépenses nécessitant un paiement au comptant :

- Accessoires pour les décors, costumes.

- Prestations de service achetées sur internet et/ou nécessitées par les productions du Théâtre des Célestins : achat de noms de domaine internet, espaces de stockage sur internet, abonnements, publicités, publications, coiffeurs, cordonniers, couteliers etc...

- Fourniture diverses, documentations, urgences administratives.

- Taxis pour le transport des comédiens.

- Location de camionnettes pour le transport de matériel et transport divers.

- Frais d'essence, d'autoroutes, de taxis, de parking en cas de déplacements du personnel, nécessités par les productions du Théâtre des Célestins.

- Restaurants de classe traditionnelle.

- Poste : envoi de plis suivis, urgents ou recommandés, Chronopost.

- Entrées aux spectacles auxquels assistent les directeurs du théâtre, administrateurs, chargés de production et directeurs techniques engagés par le théâtre en vue des programmations futures.

- Remboursement des voyages des journalistes invités aux premières représentations de chaque spectacle et des intervenants nécessités par le théâtre.

- Loyers et charges des appartements dans lesquels séjournent les artistes et les techniciens des spectacles, ainsi que des directeurs du théâtre, administrateurs, chargés de production et directeurs techniques engagés par le théâtre en vue des programmations futures et/ou pour des séjours nécessités par les productions du Théâtre des Célestins.

- L'établissement des chèques de caution pour la location de costumes, accessoires, matériel scénique ou location de salle ou d'hébergement.

- Remboursement des abonnements annulés ou de la différence due aux changements de catégorie de places.

- Remboursement aux spectateurs en cas d'annulation de spectacles par le théâtre, ou toute autre situation exceptionnelle justifiant un remboursement.

- Les menues dépenses.

- Les cotisations aux associations auxquelles le théâtre adhère.

- Les inscriptions aux repas, séminaires, formations, etc., auxquels participe le personnel du théâtre dans le cadre de leur activité professionnelle.

- Les dépenses de douanes :

- Redevance internationale de garantie (CIG).

- Redevance visa.

- Redevance forfaitaire en fonction des valeurs déclarées.

- Visas pour agent.

- Toutes taxes liées aux formalités de circulation des personnes et des marchandises dans et hors de l'Union Européenne.

Art. 5. - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraire.

- Chèques.

- Virement.

- Carte bancaire.

Art. 6. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est porté à cent soixante-quinze mille euros (175 000 €).

Art. 7. - Le régisseur aura la charge de produire à Monsieur le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 8. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon, sur avis conforme de Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 9. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Art. 10. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis conforme de Monsieur le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon selon la réglementation en vigueur.

Art. 11. - Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Art. 12. - Le régisseur suppléant pourra éventuellement bénéficier d'une prime de responsabilité pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire et suite à une remise service entre régisseur titulaire et mandataire suppléant.

Art. 13. - M. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.
Lyon, le 3 mai 2018

*Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué aux Finances et à la Commande Publique
Richard BRUMM
Par délégation de signature temporaire : Jérôme MALESKI*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. O. B. contre la décision du Maire de Lyon du 17 janvier 2018 mettant fin à ses fonctions en qualité de mandataire agent de guichet de la régie de recettes du service commerce non sédentaire. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel, Vu la requête n°1801856-8 du 18 mars 2018 déposée par M. O. B., représenté par Maître Benoît Courtin, Avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. O. B., représenté par Maître Benoît Courtin, devant le tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la décision du Maire de Lyon en date du 17 janvier 2018 mettant fin aux fonctions de M. O. B. en qualité de mandataire agent de guichet de la régie de recettes du service Commerce non sédentaire ;

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1 200 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 15 mai 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSE*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme V. L. contre la décision du 29 janvier 2018 par laquelle le Maire de Lyon l'a placée en disponibilité d'office pour maladie du 18 septembre 2016 au 17 mars 2018 dans l'attente d'un reclassement (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel,

Vu la requête n°1802137-8 du 28 mars 2018 déposée par Mme V. L. représentée par Maître Véronique Hemery, Avocate au barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme V. L., représentée par Maître Véronique Hemery, devant le tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la décision du 29 janvier 2018 par laquelle le Maire de Lyon l'a placée en disponibilité d'office pour maladie du 18 septembre 2016 au 17 mars 2018, dans l'attente d'un reclassement ;

- ce qu'il soit enjoint à la Ville de Lyon de reconstituer sa carrière sous trente jours à compter de la notification du jugement à intervenir ;

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1 200 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative et de l'article 37 de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, sous réserve pour celle-ci de renoncer à la part contributive de l'Etat.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 15 mai 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSE*

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain
- Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34280	Stationnement réservé avenue Barthélémy Buyer Lyon 9ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont deux emplacement accessibles réservés, sur les deux premiers emplacements de stationnement situés contre-allée Est du Parking du n° 156 avenue Barthélémy Buyer (9). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	14/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34418	Abrogation de stationnement rue Jacques Louis Hénon Lyon 4ème (stationnement)	Considérant le réaménagement de la rue Hénon, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP11553 du 29 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	14/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34396	Abrogation de stationnement rue de Créqui Lyon 6ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP11695 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	14/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34425	Abrogation de stationnement quai Général Sarrail Lyon 6ème (stationnement)	Considérant l'aménagement d'une piste cyclable sur le côté Ouest du quai Général Sarrail modifiant l'implantation de la station de taxis, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP03540 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	14/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34426	Stationnement réservé quai Général Sarrail Lyon 6ème (stationnement)	Les taxis ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé sur 25 mètres quai Général Sarrail (6) sur le côté Est, 20 mètres au Nord de l'intersection avec le cours Lafayette (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	14/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34427	Abrogation de stationnement quai Général Sarrail Lyon 6ème (stationnement)	Considérant l'absence effective de mise en œuvre de cet arrêté d'emplacement réservé, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP09001 du 29 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	14/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34428	Abrogation de stationnement quai Général Sarrail Lyon 6ème (stationnement)	Considérant le projet d'implantation d'une aire deux roues motorisées sur la contre-allée Est côté Est du quai Général Sarrail, 10 m au Sud de l'intersection avec la rue Bugeaud, dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le quai Général Sarrail, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP11577 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation de stationnement.	14/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34429	Réglementation de stationnement quai Général Sarrail Lyon 6ème (stationnement)	Le stationnement des véhicules est autorisé en épi sur la zone tracée à cet effet sur la contre-allée Est côté Est du quai Général Sarrail (6) dans sa partie comprise entre un point situé à 20 mètres au Sud de la rue Bugeaud (6) et un point situé à 10 mètres au Nord de la rue Vauban (6). Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours consécutifs) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	14/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34430	Abrogation de stationnement quai Général Sarrail Lyon 6ème (stationnement)	Considérant l'aménagement d'une piste cyclable sur le quai Général Sarrail côté Ouest, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement comme suit : est abrogé l'arrêté 2012RP27842 du 27 juillet 2012 portant sur la mesure de stationnement réservé.	14/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34431	Stationnement réservé quai Général Sarrail Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres en face du n° 15 quai Général Sarrail (6) sur le terre-plein Ouest (quai haut), 3 mètres au Sud du débouché de la piste cyclable bidirectionnelle situé en face de la rue Vauban (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours consécutifs) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	14/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34432	Stationnement réservé quai Général Sarrail Lyon 6ème (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé, sur 10 mètres, au droit du n° 11 quai Général Sarrail (6) sur la contre-allée Est côté Est, 10 mètres au Sud de l'intersection avec la rue Bugeaud (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours consécutifs) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	14/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34433	Stationnement réservé quai Général Sarrail Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6,50 mètres en face du n° 5 quai Général Sarrail (6) sur la chaussée Ouest en continuité du linéaire de stationnement 10 mètres au Nord de l'intersection avec la rue Cuvier (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours consécutifs) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	14/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34506	Stationnement payant sur toutes les voies de Lyon (stationnement)	Le présent arrêté entrera en vigueur au 11 juin 2018. Le stationnement des véhicules est autorisé sur les emplacements tracés à cet effet. Dans les rues réglementées en stationnement payant, ces emplacements portent la mention "PAYANT".	14/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34507	Abrogation de stationnement sur toutes les voies de Lyon (stationnement)	Considérant l'extension du périmètre du stationnement payant, il y a lieu de modifier la réglementation du stationnement et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2018RP34281 du 19 février 2018 portant sur la mesure de stationnement payant à compter du 11 juin 2018.	14/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34269	Réglementation d'arrêt rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Pierre Bonnaud (3) côté Nord, au droit du n° 39 sur un emplacement de 10 mètres. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. L'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant. Le disque est placé derrière le pare-brise de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée.	15/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34505	Double sens cyclable autorisé rue Dugas Montbel Lyon 2ème (circulation)	Les cycles sont autorisés à circuler dans le sens contraire de la circulation générale (double sens cyclable) rue Dugas Montbel (2) dans le sens Est-Ouest, sur 20 mètres, depuis le quai Perrache (2). Ce sens de circulation est matérialisé par la mise en place des pictogrammes.	15/05/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34441	Interdiction d'arrêt sur voie de circulation cours Lafayette Lyon 6e (circulation)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits sur le cours Lafayette (6), chaussée centrale (voie réservée) en face du n° 283 dans le sens Ouest-Est sur un emplacement de 30 m. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules affectés à des services routiers réguliers urbains et interurbains de transport en commun. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et très gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	16/05/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34442	Interdiction d'arrêt sur voie de circulation cours Lafayette Lyon 6e (circulation)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits sur le cours Lafayette (6), chaussée centrale (voie réservée) en face des n° 241 à 243, dans le sens Ouest-Est sur un emplacement de 30 m. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules affectés à des services routiers réguliers urbains et interurbains de transport en commun. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et très gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	16/05/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34443	Interdiction d'arrêt sur voie de circulation au droit du cours Lafayette Lyon 6ème (circulation)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits au droit du n° 275 cours Lafayette (6), chaussée Nord, à 15 mètres à l'Ouest de l'intersection avec la rue des Charmettes (6), dans le sens Est-Ouest sur un emplacement de 25 m. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules affectés à des services routiers réguliers urbains et interurbains de transport en commun. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et très gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	16/05/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34444	Interdiction d'arrêt sur voie de circulation cours Lafayette Lyon 6ème (circulation)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits au droit du n° 235 cours Lafayette (6), chaussée Nord, à 15 mètres à l'Ouest de l'intersection avec la rue des Droits de l'Homme (6), dans le sens Est-Ouest sur un emplacement de 30 m. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules affectés à des services routiers réguliers urbains et interurbains de transport en commun. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et très gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	16/05/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34482	Feux d'intersection et feux d'intersection cycles à l'intersection du cours Lafayette Lyon 6e, du cours Lafayette Lyon 3ème et de la rue Sainte-Geneviève Lyon 6ème (circulation)	Les prescriptions suivantes s'appliquent à l'intersection du cours Lafayette (6), du cours Lafayette (3) et de la rue Sainte Geneviève (6). La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires. La circulation des cycles circulant dans le sens Est-Ouest est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : - mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant cours Lafayette (3) dans le sens Est-Ouest vers la rue Sainte-Geneviève (6) dans le sens Sud-Nord. - Mouvement direct pour les cycles circulant cours Lafayette (6) dans le sens Ouest-Est.	16/05/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34483	Feux d'intersection et feux d'intersection cycles à l'intersection du cours Lafayette Lyon 6e, du cours Lafayette Lyon 3ème, de la rue Etienne Richerand Lyon 3ème et de la rue des Charmettes Lyon 6ème (circulation).	Les prescriptions suivantes s'appliquent à l'intersection du cours Lafayette (6), du cours Lafayette (3) et de la rue Etienne Richerand (3) et de la rue des Charmettes (6). La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires. La circulation des cycles circulant dans le sens Est-Ouest est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite.	16/05/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin Municipal Officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					
<i>Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.</i>					
<i>Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.</i>					

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6135	Entreprise Mailler	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Dubois	sur 15 m au droit du n° 5	A partir du mardi 15 mai 2018 jusqu'au jeudi 14 juin 2018
6136	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Smith	trottoir pair, sur 40 m au droit du n° 28	Le jeudi 17 mai 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 15 et le cours Suchet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 15 et le cours Suchet	
6137	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Créqui	sur 25 m, entre le n° 156 et n° 158	Le samedi 26 mai 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m entre le n° 156 et n° 158	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6138	Entreprises Wani-tube - Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables dans les deux sens au droit de la fouille	Allée Pierre de Coubertin	sur 10 m de part et d'autre du n° 18	A partir du mardi 15 mai 2018 jusqu'au vendredi 13 juillet 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6139	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue Saint Pierre de Vaise	entre la rue de la Grange et la rue Docteur Horand	Le mardi 15 mai 2018, de 13h à 15h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf véhicules de transport en commun		entre la rue Docteur Horand et la rue de la Grange	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue de la Grange et la rue Docteur Horand	Le mardi 15 mai 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des 2 côtés de la chaussée entre la rue de la Grange et la rue Docteur Horand	
			les véhicules circulant sens Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue de la Grange	
6140	Entreprise Sjtj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'une construction neuve	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Nestor	trottoir sud, entre le n° 30 et n° 34	A partir du mardi 15 mai 2018 jusqu'au samedi 30 juin 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 80 m au droit du n° 37	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté est, sur 80 m au droit du n° 37	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6141	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	entre le n° 46 et le n° 54	Le lundi 28 mai 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir bus			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6142	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Saint Jean de Dieu	sur 20 m au droit du n° 9	A partir du mercredi 16 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 9	
6143	Entreprise Tp Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marius Berliet	trottoir sud, entre la rue Saint Mathieu et la rue de la Rosière	Le lundi 21 mai 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 104	Le lundi 21 mai 2018, de 8h à 16h
6144	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise en lumière d'un bâtiment à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la République	sur le trottoir situé au droit de la nacelle, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 17 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018
				Rue du Bât d'Argent		
				Rue Mulet		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Mulet	entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue de la République	sur le trottoir situé au droit du n° 8	A partir du mardi 15 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	entre la rue de la République et le n°6	A partir du jeudi 17 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6145	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Albert Chalinel	sur le carrefour avec la rue des Docteurs Cordier et la rue Fayolle	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Fayolle	entre la rue Albert Chalinel et le n° 26	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens est/ouest, entre la rue Albert Chalinel et le n° 26	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Albert Chalinel	sur le carrefour avec la rue des Docteurs Cordier et la rue Fayolle	
	Rue Fayolle	entre la rue Albert Chalinel et le n° 26				
6146	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Gambetta	sur 30 m au droit du n° 43	A partir du mardi 15 mai 2018 jusqu'au vendredi 18 mai 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir bus			
			un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence		trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 43	
6147	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des cycles s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Bouchut	sur la voie cyclable, sur 40 m au droit du n° 17	A partir du mardi 15 mai 2018 jusqu'au vendredi 18 mai 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie		sur 40 m au droit du n° 17	
6148	Entreprise Mailler	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Dubois	sur 30 m, au droit du n° 5	A partir du mardi 15 mai 2018 jusqu'au jeudi 14 juin 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
6149	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Edouard Rochet	entre la rue des Tuiliers et la rue Villon	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 7h30 à 17h	
				Rue du Premier Film	entre la rue Professeur Sisley et la rue Villon		
				Rue Saint Firmin	entre la rue Villon et la rue des Tuileries		
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue Villon	entre le cours Albert Thomas et l'avenue des Frères Lumière		
				Rue du Premier Film	entre la rue Professeur Sisley et la rue Villon		
				Rue Edouard Rochet	entre la rue des Tuiliers et la rue Villon		
				Rue Saint Firmin	entre la rue Villon et la rue des Tuileries		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Premier Film	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Paul Sisley et la rue Villon (de 07h30 à 17h30 lors des phases de fermetures de la rue Villon afin d'assurer un double sens riverains)		A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
				Rue Edouard Rochet	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Tuiliers et la rue Villon		
				Rue Villon	des deux côtés de la chaussée, entre le cours Albert Thomas et l'avenue des Frères Lumière		
Rue Saint Firmin	côté pair, (de 07h30 à 17h30 lors des phases de fermetures de la rue Villon afin d'assurer un double sens riverains)						
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue du Premier Film	au débouché sur la rue Paul Sisley	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 7h30 à 17h	
6150	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Bonhomme	entre le n° 5 et le n° 25	A partir du lundi 18 juin 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 5 et le n° 25		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6151	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du chantier d'élagage	Rue Marie-Madeleine Fourcade	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 7h à 17h
				Rue Hermann Frenkel	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Tony Garnier et la rue Baldassini	
				Rue de l'Abbé Boisard	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Victorien Sardou et le cours Gambetta	
				Rue Félix Brun	des deux côtés de la chaussée, entre la rue André Bollier et la rue Crépet	
				Rue des Girondins	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Farges et la rue Félix Brun	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Abbé Boisard	entre la rue Victorien Sardou et le cours Gambetta	
				Rue Marie-Madeleine Fourcade	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
				Rue Hermann Frenkel	entre l'avenue Tony Garnier et la rue Baldassini	
				Rue Félix Brun	entre la rue André Bollier et la rue Crépet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue des Girondins	entre le boulevard des Farges et la rue Félix Brun	
				Rue Félix Brun	entre la rue André Bollier et la rue Crépet	
				Rue de l'Abbé Boisard	entre la rue Victorien Sardou et le cours Gambetta	
				Rue Hermann Frenkel	entre l'avenue Tony Garnier et la rue Baldassini	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marie-Madeleine Fourcade	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
Rue des Girondins	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Farges et la rue Félix Brun					
Rue Félix Brun	des deux côtés de la chaussée, entre la rue André Bollier et la rue Crépet					
Rue Hermann Frenkel	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Tony Garnier et la rue Baldassini					
			Rue de l'Abbé Boisard	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Victorien Sardou et le cours Gambetta		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6152	Entreprise Alman Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Commandant Faurax	trottoir pair (sud) entre la rue Duguesclin et le boulevard des Belges	Le mardi 22 mai 2018, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le boulevard des Belges et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Duguesclin et le boulevard des Belges	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la rue Duguesclin et le boulevard des Belges	
6153	Entreprise Gagnepark Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	contre-allée nord, au droit du n° 203	A partir du mercredi 16 mai 2018 jusqu'au mercredi 15 août 2018
6154	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un véhicule plateau sur stationnement pour des manutentions avec un tractopelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raulin	côté pair, sur 25 m au droit du n° 40	A partir du vendredi 25 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 8h à 17h
6155	Entreprise Sinctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	entre la rue Henri IV et la rue Victor Hugo	A partir du jeudi 17 mai 2018 jusqu'au vendredi 20 juillet 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, entre le n° 28 et la rue Victor Hugo	A partir du jeudi 17 mai 2018 jusqu'au vendredi 20 juillet 2018, de 7h30 à 16h30
6156	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Carrand	sur 15 m au droit du n° 2	Le vendredi 18 mai 2018, de 7h à 19h
6157	Entreprise Stal Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	sauf le week-end le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Richerand	côté impair, sur 30 m au droit du n° 65/67	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mercredi 30 mai 2018
6158	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Thou	l'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra pouvoir être rétabli en permanence	A partir du mercredi 16 mai 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Croix Paquet	dans le carrefour avec la rue de Thou, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Thou	des deux côtés de la chaussée	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6159	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Rue Pierre Delore	sens ouest/est, entre les n° 63 et n° 65	Le vendredi 25 mai 2018, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre les n° 63 et n° 65	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre les n° 63 et n° 65	Le vendredi 25 mai 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6160	Entreprise Eg Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Diderot	sur 6 m au droit des n° 11 / 12	A partir du jeudi 17 mai 2018 jusqu'au dimanche 17 juin 2018
6161	Entreprise Ert Technologie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m, au droit du n° 36	A partir du jeudi 17 mai 2018, 22h, jusqu'au vendredi 18 mai 2018, 6h
6162	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton	sur 30 m, au droit du n° 5	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au mardi 5 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 5	
6163	Entreprise Façades France Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Delore	côté pair, sur 10 m au droit du n° 36	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au dimanche 27 mai 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6164	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du chantier d'élagage	Rue Saint Jean de Dieu	entre le boulevard Jules Carteret et la rue Jean Grolier	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 7h à 17h
				Rue Marcel Mérieux	entre la rue du Vercors et l'avenue Debourg	
				Place des Pavillons	sur la totalité de la place	
				Rue Salomon Reinach	sur la placette située à l'angle de la rue de Marseille	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint Jean de Dieu	entre le boulevard Jules Carteret et la rue Jean Grolier	
				Rue Marcel Mérieux	entre la rue du Vercors et l'avenue Debourg	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place des Pavillons	sur la totalité de la place	
				Rue Salomon Reinach	sur la placette située à l'angle de la rue de Marseille	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place des Pavillons	sur la totalité de la place	
				Rue Marcel Mérieux	entre la rue du Vercors et l'avenue Debourg	
				Rue Saint Jean de Dieu	entre le boulevard Jules Carteret et la rue Jean Grolier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marcel Mérieux	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Vercors et l'avenue Debourg	
				Place des Pavillons	sur la totalité de la place	
				Rue Saint Jean de Dieu	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Jules Carteret et la rue Jean Grolier	
Rue Salomon Reinach	sur la placette située à l'angle de la rue de Marseille					
6165	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de la ligne de C3 du Sytral	la circulation des riverains s'effectuera à double sens lors de la phase de fermeture à la circulation du tronçon de la rue concernée	Rue Ney	entre le boulevard Eugène Deruelle et cours Lafayette	A partir du jeudi 17 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
				Rue Masséna	entre le cours Lafayette et boulevard Eugène Deruelle	
				Rue Tête d'Or	entre le boulevard Eugène Deruelle et cours Lafayette	
				Rue Moncey	entre le boulevard Eugène Deruelle et cours Lafayette	
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons de rues successifs	Rue Masséna	entre le cours Lafayette et boulevard Eugène Deruelle	
				Rue Moncey	entre le boulevard Eugène Deruelle et cours Lafayette	
				Rue Ney		
				Rue Tête d'Or		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6166	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Boulevard Jean XXIII	trottoir est, sur 20 m au droit du n° 29	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, sur 10 m au droit du n° 29 (sur la zone de livraison)	
6167	Entreprise Sjtj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Isidore	côté impair, entre le cours Docteur Long et le n° 47	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au jeudi 21 juin 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le cours Docteur Long et le n° 47	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	sur 5m, au droit du n° 31	
				Rue Saint Isidore	côté pair, entre le cours Docteur Long et le n° 47	
6168	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Créqui	sur 25 m, entre le n° 156 et n° 158	Le vendredi 25 mai 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m entre le n° 156 et n° 158	
6169	Entreprise Bati-coop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Tuileries	trottoir sud, entre le n° 23 et n° 29	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 4 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite sur une voie de 3,50 m		sens ouest/est, entre le n° 23 et n° 29	
			la piste cyclable sera interdite		sens est/ouest, entre la rue Dumas et la rue du Docteur Horand	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 23 et n° 29	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6170	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la République	entre le n° 54 et le n° 56	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6171	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Avenue Joannès Masset	trottoir ouest, sur 30 m de part et d'autre du n° 30	Le mercredi 6 juin 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m de part et d'autre du n° 30	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m de part et d'autre du n° 30	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6172	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Champvert	sur 30 m sur le trottoir «ouest» situé au «nord» de la rue des Aqueducs	Le jeudi 17 mai 2018, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au «nord» de la rue des Aqueducs	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6173	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Archers	sur 30 m, au droit du n° 16	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 16	
6174	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Bourbonnais	entre le n° 17 et n° 81	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au mercredi 13 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 17 et n° 81	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6175	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égoutage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Anselme	sur 20 m en face du n° 5	Le vendredi 18 mai 2018, de 7h30 à 17h30
6176	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue André Philip	entre la rue de la Part Dieu et la rue Servient	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au jeudi 24 mai 2018, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue de la Part Dieu et la rue Servient	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au jeudi 24 mai 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la piste cyclable de la rue de la Part Dieu	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au jeudi 24 mai 2018, de 9h à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire			
6177	Entreprise Loxam-Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de Télécom avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Alexandre	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier	Le vendredi 18 mai 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de Trion et le chemin de Choulans	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6178	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir impair, sur 150 m à l'est de la rue Garibaldi	Le lundi 4 juin 2018, de 9h30 à 15h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie		sur 150 m à l'est de la rue Garibaldi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 150 m à l'est de la rue Garibaldi	Le lundi 4 juin 2018, de 9h30 à 15h30
6179	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	rue Duguesclin, sur 15 m au droit du n° 81	Le lundi 21 mai 2018, de 7h à 12h
6180	Entreprise Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 79	Le mardi 22 mai 2018, de 8h à 18h
6181	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement de fibre optique Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 58	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018, de 7h à 17h
6182	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Meissonier	sur 10 m au droit du n° 1	Le mercredi 23 mai 2018, de 13h à 18h
6183	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Auvergne	entre la rue Jarente et la rue Saint Hélène	Le mercredi 16 mai 2018, de 9h à 16h
6184	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place Louis Pradel	dans la voie d'accès située au droit du bâtiment de l'Opéra	Les jeudi 24 mai 2018 et vendredi 25 mai 2018, de 7h30 à 16h
6185	L'établissement Human and Tea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté impair, sur 5 m à l'est de la rue des 4 Chapeaux (au droit du magasin Human and tea)	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au dimanche 4 novembre 2018
6186	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout dans une copropriété privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du vendredi 25 mai 2018 jusqu'au lundi 28 mai 2018
6187	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera dans les sens Ouest / Est	Rue Saint Bruno	durant la phase de fermeture à la circulation de la rue des Chartreux	Le lundi 28 mai 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Chartreux	entre la rue Saint Bruno et la rue Ornano	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Saint Bruno	au débouché sur la rue des Tourettes	
6188	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à une chambre à vanne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Anatole France	sur 15 m en face de l'immeuble situé au n° 21	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6189	Entreprise Errt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Point du Jour	sur 2 emplacements de stationnement en talon au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située au droit du n° 61	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018, de 7h30 à 17h30
6190	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 7 sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mercredi 23 mai 2018
6191	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique THD pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Viabert	entre la rue Bellecombe et l'avenue de Thiers	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018, de 0h30 à 5h30
6192	Entreprises Eodd et Balansat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Bonafous	côté nord, entre le n° 24 et la rue Lebrun	Le mardi 22 mai 2018, de 7h à 19h
6193	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Lieutenant Colonel Prévost et le n° 43	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
6194	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe de Lassalle	sur 30 m entre le n° 63 et 61 côté impair (ouest) sur 30 m entre le n° 63 et 61	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
6195	Association Body Art Athlètes de rue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Challenger Body Art	des animations seront autorisées	Quai Claude Bernard	sur le bas-port à hauteur du n° 20	Le samedi 19 mai 2018, de 8h à 22h
6196	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de fuite sur le réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur la contre-allée, entre le parking dépose minute et la rue de Bonnel	A partir du samedi 19 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
6197	Entreprise Serfim T.I.C.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un évènement à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	sur le parking attenant au Hangar	Le vendredi 14 décembre 2018, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6198	Entreprise Delta Net	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	côté impair, entre le n° 27 et la rue de Vendôme	Le mardi 29 mai 2018, de 7h à 18h
				Rue Vendôme	côté pair, entre la rue de Bonnel et la rue Le Royer	
				Rue Le Royer	côté pair, entre la rue Vendôme et le n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Le Royer	côté pair, entre la rue Vendôme et le n° 2	
				Rue Vendôme	côté pair, entre la rue Bonnel et la rue Le Royer	
				Rue de Bonnel	côté impair, entre le n° 27 et la rue de Vendôme	
6199	La Mairie du 6 ^{ème} arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de plantations par les habitants du quartier des Brotteaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Fournet	sur 10 mètres, au droit du n° 4	Le jeudi 24 mai 2018, de 16h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place René Derouille	place René Derouille	
6200	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place Gensoul	trottoir est, sur 30 m au droit du n° 2	Le mercredi 30 mai 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté est, sur 30 m au droit du n° 2	
6201	Entreprise Arfis / M. Charly Meunier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage d'une mini-série	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	sur 3 emplacements en épi, au droit du n° 23	A partir du lundi 21 mai 2018, 9h, jusqu'au mercredi 23 mai 2018, 19h
				Rue Professeur Grignard	côté impair, sur 15 m, en face du n° 66	
6202	Entreprise RavalteX	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'un échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Montée du Chemin Neuf	dans le carrefour avec la rue Pierre Marion, la signalisation lumineuse permanente sera masquée lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Les jeudi 17 mai 2018 et vendredi 18 mai 2018, de 8h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6203	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une amélioration de la fluidité du trafic bus dans le cadre des travaux du Tramway T6	le débouché de la voie par feux tricolores sera supprimé provisoirement	Rue Guillaume Paradin	au débouché sur la rue Laënnec	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au vendredi 14 septembre 2018
			le tourne à gauche sera interdit	Rue Laënnec	au débouché sur la rue Guillaume Paradin	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer le cédez le passage	Rue Guillaume Paradin	au débouché sur la rue Laënnec	
6204	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Etats Unis	chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre la rue Jean Sarrazin et la rue Professeur Beauvisage	Le vendredi 18 mai 2018, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6205	Association des Racines et des Arbres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	sur 40 m, au droit du n° 41	Le mercredi 23 mai 2018, de 7h30 à 17h30
6206	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une base de vie dans le cadre de travaux de sécurisation de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lucien Sportisse	sur les emplacements en talon situés au droit de la montée des Carmélites	A partir du jeudi 17 mai 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
6207	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Avenue Lacassagne	sur 20 m, au droit du n° 20	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
6208	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sécurisation de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pierre Blanc	de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au lundi 4 juin 2018, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre les n° 4 et 12	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au lundi 4 juin 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au lundi 4 juin 2018, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre les n° 4 et 12	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au lundi 4 juin 2018
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue de Flesselles, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au lundi 4 juin 2018, de 7h30 à 17h30
6209	L'établissement l'Acquolina	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moncey	côté pair, sur 7,10 m au droit du n° 152 bis	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6210	Monsieur Benoît Sirodot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Raoul Carrié	côté Est, sur 10 m face au n° 4	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
6211	Entreprise R'Nov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	côté pair, sur 10 m au droit du n° 84	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mercredi 23 mai 2018
6212	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sécurisation de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pierre Blanc	au débouché sur la rue des Flesselles, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au dimanche 10 juin 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m à "l'Ouest" de la montée des Carmélites	A partir du lundi 25 juin 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au dimanche 10 juin 2018, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée des Carmélites	dans les deux sens de circulation entre la rue des Tables Claudiennes et la rue Neyret	A partir du lundi 25 juin 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		Rue Pierre Blanc	entre la rue des Flesselles et la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise
			entre le n° 53 et la rue Bataille	Rue Maryse Bastié	entre le n° 53 et la rue Bataille	Le jeudi 24 mai 2018, de 7h à 17h
la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	trottoir Ouest, sur 30 m de part et d'autre du n° 56					
la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	entre le n° 53 et la rue Bataille					
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 53 et la rue Bataille					
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6214	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Allée Pierre de Coubertin	trottoir impair, entre le n° 5 et n° 7	Le jeudi 24 mai 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables		dans les deux sens de circulation, entre le n° 5 et n° 7	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 5 et n° 7	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 5 et n° 7	
6215	Entreprise R'Nov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Fulbert	côté impair, sur 10 m au droit du n° 15	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
6216	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sécurisation de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Impasse Flesselles	entre la rue de Flesselles et la rue Ornano	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au dimanche 10 juin 2018, de 8h30 à 16h
				Rue Ornano	entre la rue des Chartreux et la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au "Nord" de l'impasse Flesselles	A partir du lundi 9 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	Impasse Flesselles	sur 30 m à "l'Est" de la rue Ornano	
				Rue Ornano	entre la rue Ornano et le fond de l'impasse	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au dimanche 10 juin 2018, de 8h30 à 16h
				Impasse Flesselles		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ornano	au "Nord" de l'impasse Flesselles	A partir du lundi 9 juillet 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018
				Impasse Flesselles	sur 30 m à "l'Est" de la rue Ornano	
les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Ornano	entre la rue Ornano et le fond de l'impasse	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au dimanche 10 juin 2018, de 8h30 à 16h			
		au débouché sur la rue des Chartreux, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise				
6217	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 10 m, au droit du n° 161	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au jeudi 28 juin 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6218	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Louis Thevenet	entre la rue Claudius Linossier et la rue Gigodot	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
6219	Entreprise Cola Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudius Linossier	sur 20 m à l'Ouest de la rue Louis Thevenet des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue Louis Thevenet	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
6220	Entreprise Jaymot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Ivry	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n°2	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
6221	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 5 m, au droit du n° 31	A partir du mercredi 16 mai 2018 jusqu'au lundi 28 mai 2018
6222	Entreprise Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Tête d'Or	au carrefour Sud / Ouest avec la rue Vauban	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
6223	Entreprise Srf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clotilde Bizolon	sur 15 m, au droit du n° 4	A partir du mercredi 16 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
6224	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pleney	au débouché sur la rue Longue au droit de la rue Paul Chenavard	A partir du lundi 21 mai 2018, 21h, jusqu'au mardi 22 mai 2018, 6h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue du Plâtre		
				Rue du Plâtre		
6225	Entreprise Qualizinc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lac	côté impair, sur 5 m en face du n° 42	A partir du mercredi 16 mai 2018 jusqu'au mercredi 30 mai 2018
				Rue des Rancy	sur 10 m, au droit du n° 43	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6226	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un rassemblement de soutien	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de Police	Place de la Comédie		Le jeudi 17 mai 2018, de 17h à 20h
6227	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jeanne d'Arc	entre le n° 6 et le n° 20	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 6 et le n° 20	
6228	Monsieur Gaëtan Jud, Conseil Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Tilsitt	sur 10 m, au droit du n° 19	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au dimanche 27 mai 2018
6229	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Eugène Deruelle	trottoir impair, entre le n° 19 et le n° 25	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 19 et le n° 25	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 19 et le n° 25	
6230	L'ordre des Avocats du Barreau de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement du "Bus du droit"	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Servient	sur 20 m, au droit du n° 57	Le mercredi 6 juin 2018, de 11h à 17h
6231	La Mairie du 5ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum des Associations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Point du Jour	côté pair du n° 61 à la rue Edmond Locard	Le samedi 15 septembre 2018, de 6h à 19h
				Rue Docteur Edmond Locard	côté pair, du n° 14 à l'avenue du Point du Jour	
6232	Entreprise Mgb Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de retaille de bordure piste cyclable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Pont Winston Churchill	sens Est/Ouest, au carrefour avec la place Adrien Godien	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6233	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Romain Rolland	au droit du n° 27	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mercredi 30 mai 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 27	
6234	Entreprise Di Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Baptiste Say	sur 15 m au "Sud" du boulevard de la Croix-Rousse	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
6235	Entreprise Ccg Développement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Arbre Sec	entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin	Le mercredi 23 mai 2018, de 7h à 19h
			la mise en place de la benne du demandeur sera autorisée		au droit du n° 36	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6236	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Four à Chaux	entre le quai du Commerce et la rue Joannès Carret	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains et service propreté	Rue des Docks	entre la rue Antonin Laborde et la rue Emile Duport	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Four à Chaux	entre le quai du Commerce et la rue Joannès Carret des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue des Docks	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue du Four à Chaux	au débouché sur la rue Joannès Carret	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur le quai du Commerce	
			6237	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Eugénie Brazier	sur 30 m en face du n° 6 entre la rue Royale et la rue Alsace Lorraine				A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
6238	Entreprises Serpollet/ Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain pour la société Dalkia	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Avenue Paul Santy	chaussée Sud, entre la rue de la Moselle et la rue Stéphane Coignet	A partir du mercredi 16 mai 2018 jusqu'au samedi 2 juin 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6239	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite en fonction des besoins de l'entreprise	Boulevard de Balmont	trottoir Nord et trottoir Sud, entre la montée de Balmont et le boulevard de la Duchère	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mardi 29 mai 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		entre le n° 12 et le boulevard de la Duchère	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mardi 29 mai 2018, de 8h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 12 et le boulevard de la Duchère	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mardi 29 mai 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6240	Entreprise Signature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Général Sarrail	partie comprise entre la place Maréchal Lyautey et le pont Lafayette	A partir du mercredi 16 mai 2018 jusqu'au mercredi 23 mai 2018, de 21h à 6h
6241	Entreprises Axima/ Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Françoise Giroud	entre la rue Albert Jacquard et la rue Denise Joussot	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mardi 29 mai 2018, de 7h30 à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Albert Jacquard et la rue Denise Joussot	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mardi 29 mai 2018
6242	Madame Karine Dumoux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 46	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au lundi 4 juin 2018
6243	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne sur la chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Nestor	sur 30 m, au droit du n° 34	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m face au n° 14	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6244	Entreprise Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue de la Viabert	entre la rue des Charmettes et la rue d'Inkermann	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
des deux côtés de la chaussée, entre le n° 37 et la rue d'Inkermann	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018					
					au débouché sur la rue des Charmettes	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 7h à 18h
6245	L'établissement L'amour de Nuit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	au droit du n° 80, sur une longueur de 5,30 m	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
6246	L'établissement Twc Burger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	au droit du n° 25, sur une longueur de 3 m	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
6247	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Etroits	sur 4 m au droit du n°7	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018
6248	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 8 m, à droite de l'immeuble situé au n° 15	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au jeudi 14 juin 2018
6249	Entreprise 2 B Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue Claude Violet	trottoir Est, sur 30 m au droit du n° 23	Le mardi 22 mai 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 23	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 23	
6250	Entreprise Fourneyron - Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'une trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Général Eisenhower	sur 20 m au droit de l'accès au n° 9 / 11, les bus circulant auront obligation de quitter la voie réservée	Les lundi 21 mai 2018 et mardi 22 mai 2018, de 8h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6251	Entreprise Sade Cgth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau d'eau potable	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Fossés de Trion	sur le trottoir situé entre la rue Commandant Charcot et le point lumineux d'éclairage public n° 2822010	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Commandant Charcot et le point lumineux d'éclairage public n° 2822010	
6252	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gilbert	sur 6 m, au droit du n° 15	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au jeudi 21 juin 2018
6253	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	au droit de la façade du n° 16	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018, de 7h30 à 16h
6254	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Route de Vienne	sens Nord/Sud, entre la rue du Vercors et la rue de Surville	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Surville	sur 30 m, à l'Ouest de la route de Vienne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Route de Vienne	sens Nord/Sud, entre la rue de Surville et la rue du Vercors	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Surville	sur 30 m, à l'Ouest de la route de Vienne	
				Route de Vienne	sens Nord/Sud, entre la rue de Surville et la rue du Vercors	
6255	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Président Edouard Herriot	entre la place des Jacobins et la rue Tupin	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre la place des Jacobins et la rue Tupin	
6256	Entreprise Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de télécom avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Alexandre	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier	Le vendredi 25 mai 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de Trion et le chemin de Choulans	
6257	Entreprise Cg Réalisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	sur 10 m au droit du n° 40	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au jeudi 28 juin 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6258	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	sur 5 m au droit du n° 15	Les mardi 29 mai 2018 et mercredi 30 mai 2018, de 7h30 à 17h30
6259	Monsieur Hervé Jourdan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lassagne	sur 5 m au droit du n° 12	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 4 juillet 2018
6260	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Royale	sur 15 m en face de l'immeuble situé au n° 12	Le vendredi 8 juin 2018, de 4h à 10h
6261	L'établissement Les Tontons Burgers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnard	au droit du n° 47 bis, sur une longueur de 5,30 m	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
6262	Entreprise Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue de la Viabert	entre la rue des Charmettes et la rue d'Inkermann	A partir du mardi 3 juillet 2018 jusqu'au mercredi 4 juillet 2018, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6263	L'établissement Taverne Gutenberg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Épée	côté impair, sur 11 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
6264	Entreprises Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue de la Viabert	entre la rue des Charmettes et la rue d'Inkermann	A partir du lundi 16 juillet 2018 jusqu'au vendredi 20 juillet 2018, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
les véhicules circulant dans le sens Ouest / Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 37 et la rue d'Inkermann	A partir du lundi 16 juillet 2018 jusqu'au vendredi 20 juillet 2018			
					au débouché sur la rue des Charmettes	A partir du lundi 16 juillet 2018 jusqu'au vendredi 20 juillet 2018, de 7h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6265	Entreprises Arfis / Madame Clara Chamarier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	Rue Jean Larrivé	sur le trottoir, au droit du n° 14	Le lundi 28 mai 2018, de 8h à 20h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues		entre la rue Chaponnay et la rue Marius Audin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m, au droit du n° 14 sur 20 m, au droit du n° 15	
6266	Entreprise la Sarl Depp Restaurant la Luz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre des demi-finales de Rugby du Top 14	la circulation des véhicules sera interdite	Petite rue des Feuillants		A partir du samedi 26 mai 2018, 19h, jusqu'au dimanche 27 mai 2018, 1h
6267	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue François Villon	entre la rue Coignet et la rue Claude Farrère	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 11	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018, de 7h30 à 17h
6268	Etablissement La Boulangerie Popy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la célébration de l'obtention du Label Rouge	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	au droit du n° 71	A partir du vendredi 25 mai 2018, 8h, jusqu'au samedi 26 mai 2018, 15h
			l'installation d'une tente et de deux tables sera autorisée			A partir du vendredi 25 mai 2018, 15h, jusqu'au samedi 26 mai 2018, 15h
6269	Entreprise Btd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Garibaldi	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Servient	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
				Rue Servient	sur 200 m, à l'Est de la rue Garibaldi	
6270	Association L214	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation et l'installation d'un village végétarien	des animations seront autorisées	Place Guichard		Le samedi 26 mai 2018, de 12h à 18h
			des installations seront autorisées			Le samedi 26 mai 2018, de 10h à 20h
6271	Entreprises Arfis / Monsieur Pierre Olivier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	Rue Chevreul	sur le trottoir côté impair, entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	Le mercredi 23 mai 2018, de 8h à 9h
			l'installation de matériel de prises de vues sera autorisée		sur le trottoir, au droit du n° 25	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
6272	Entreprise Mktg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Ryder Cup Golf Tour	des animations seront autorisées	Place des Terreaux		Les vendredi 1 juin 2018 et samedi 2 juin 2018, de 10h à 18h		
			des installations seront autorisées					
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	chaussée Ouest, sur 20 m, au Sud de la rue de l'Arbre Sec	A partir du jeudi 31 mai 2018, 8h, jusqu'au dimanche 3 juin 2018, 0h		
				Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m, au droit du n° 14			
6273	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Constructel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Martin	entre le n° 12 et le n° 14	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018		
				Rue Julie	sur 20 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018		
6274	Association Comité d'intérêt local Sud Presqu'île Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Charlemagne	entre le cours Suchet et la place des Archives	Le samedi 26 mai 2018, de 6h à 9h30		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la place des Archives et l'esplanade François Mitterrand		A partir du vendredi 25 mai 2018, 18h, jusqu'au samedi 26 mai 2018, 18h	
					Rue Dugas Montbel			des deux côtés, entre le cours Charlemagne et la voûte SNCF
					Cours Bayard			côté Nord, entre la rue Denuzière et la rue Quivogne
				Rue Marc Antoine Petit	des deux côtés, entre la rue Smith et le cours Charlemagne			
			un vide-greniers sera autorisé sur les trottoirs	Place des Archives		Le vendredi 25 mai 2018, de 6h à 20h		
				Esplanade François Mitterrand				
				Cours Charlemagne	des deux côtés, entre la place des Archives et l'esplanade François Mitterrand			
Place de l'Hippodrome								
6275	Entreprise Rmf Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Rabelais	entre la rue Molière et le quai Victor Augagneur	Les mardi 29 mai 2018 et mercredi 30 mai 2018, de 9h à 16h		
			la circulation des véhicules sera interdite					
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Molière et le quai Victor Augagneur	Les mardi 29 mai 2018 et mercredi 30 mai 2018, de 7h à 18h		
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire		au débouché sur le cours de la Liberté et la rue Molière	Les mardi 29 mai 2018 et mercredi 30 mai 2018, de 9h à 16h		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6276	La Métropole de Lyon/ Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté pair, entre le n° 230 et n° 236	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 12h à 17h
6277	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	sur 10 m, au droit du n° 16	Le jeudi 31 mai 2018, de 9h à 13h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé des autobus			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
6278	Entreprise Groupe M6	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de documentaire	l'accès et le stationnement du véhicule immatriculé EX 939 BH seront autorisés	Place Antonin Poncet		Le jeudi 17 mai 2018, de 7h à 21h
				Place de la République		
6279	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	côté pair, sur 5 m au droit du n° 34	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au samedi 30 juin 2018
6280	Entreprise Sgc Travaux Spéciaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de terrassement et construction neuve	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Tuileries	entre le n° 23 et n° 27	A partir du jeudi 17 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6281	Entreprise Rps	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation en urgence d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue des Erables	sur 30 m à l'Est de l'avenue du Plateau	A partir du jeudi 17 mai 2018 jusqu'au mercredi 30 mai 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6282	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Verriers	sur 20 m au droit du n° 5	A partir du jeudi 17 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6283	L'établissement Le Baryum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	au droit du n° 16, sur une longueur de 5,50 m	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6284	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 100 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Four à Chaux	trottoir Sud, entre le quai du Commerce et la rue de la Sparterie	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mercredi 23 mai 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le quai du Commerce et la rue de la Sparterie	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mercredi 23 mai 2018, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai du Commerce	sur 30 m de part et d'autre de la rue du Four à Chaux	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mercredi 23 mai 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Four à Chaux	entre le quai du Commerce et la rue de la Sparterie	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mercredi 23 mai 2018, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le quai du Commerce et la rue de la Sparterie	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mercredi 23 mai 2018
6285	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raulin	côté pair, entre les n° 44 et n° 44 bis	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
6286	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 10 m au Nord du n° 147	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
6287	Entreprise E Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Cézard	côté pair, sur 12 m au Nord du passage des Alouettes	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mercredi 30 mai 2018
6288	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Vincent de Paul	trottoir Sud, sur 50 m à l'est de la route de Vienne	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Pierre Delore	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6289	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier pour des véhicules poids lourds	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Montagny	côté impair, sur 5 m de part et d'autre du n° 137	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au lundi 11 juin 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6290	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables	Rue Paul Cazeneuve	entre le n° 62 et la rue Denis	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au jeudi 14 juin 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6291	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Mathieu	sur 20 m de part et d'autre du n° 24	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 24	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6292	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Quai Jayr	entre le n° 32 et la rue Roquette	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018, de 8h à 17h
				Rue du Mont d'Or	entre la rue Marietton et le quai Jayr	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Marietton	sur 30 m de part et d'autre de la rue des Monts d'Or	
			la circulation des véhicules sera gérée par le personnel de l'entreprise Coiro dans le carrefour suivant	Rue du Mont d'Or	au débouché sur la rue Marietton	
			la circulation des véhicules sera interdite	Quai Jayr	entre la rue Marietton et le quai Jayr	
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir bus à contresens	Rue Marietton	sens Est/Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la rue des Monts d'Or	
				Rue du Mont d'Or	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marietton et le quai Jayr	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jayr	entre le n° 32 et la rue Roquette	
	Rue Marietton	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue des Monts d'Or	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6293	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Fulbert	entre la rue Saint-Gervais et face n° 2	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre la rue Saint-Gervais et face n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6294	Entreprise Stal Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Richerand	côté impair, sur 30 m au droit du n° 65/67, sauf le Week-End	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mercredi 30 mai 2018
6295	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Boulevard de l'Artillerie	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 52	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m au droit du n° 52	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 52	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6296	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Passage Raymond	sur 20 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6297	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Bains	sur 20 m au droit du n° 13	A partir du jeudi 24 mai 2018, 23h50, jusqu'au vendredi 25 mai 2018, 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place Dumas de Loire	au droit du n° 1	
				Rue des Bains	sur 20 m au droit du n° 13	
			Place Dumas de Loire	au droit du n° 1		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Bains	côté impair, sur 5 m au droit du n° 13	Le jeudi 24 mai 2018, de 18h à 5h
				Place Dumas de Loire	sur 5 m au droit du n° 1	
6298	Entreprise Nouvetra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours de la Liberté	sur 30 m, côté Ouest sur le terre plein central en face du n° 5	Le mardi 22 mai 2018
6299	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier pour un véhicule poids lourd	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 148 et le n° 154	Le jeudi 24 mai 2018, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6300	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sainte-Hélène	entre la rue Auguste Comte et la rue d'Auvergne	A partir du vendredi 8 juin 2018 jusqu'au mardi 26 juin 2018
			la circulation des véhicules sera autorisée		sens Ouest/ Est, entre la rue Saint-François de Salles et la rue d'Auvergne	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Auguste Comte et la rue d'Auvergne	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6301	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jayr	sur 30 m de part et d'autre du rond point des Monts d'Or	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
				Rue Roquette	entre la rue du Mont d'Or et la rue Roquette	
				Rond Point des Monts d'Or	sur 30 m de part et d'autre du quai Jayr	
				Quai Jayr	de 09H00 à 16H00	
				Rond point des Monts d'Or	entre la rue du Mont d'Or et la rue Roquette	
				Quai Jayr	de 09H00 à 16H00	
				Quai Jayr	sur 30 m de part et d'autre du rond point des Monts d'Or	
				Rue Roquette	sur 30 m de part et d'autre du quai Jayr	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jayr	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Mont d'Or et la rue Roquette		
6302	Entreprises Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Jean Novel	au carrefour avec la rue Louis Guérin	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud entre la commune de Villeurbanne et la rue Antoine Barbier	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud) entre la rue Louis Guérin et la commune de Villeurbanne	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018
6303	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus en fonction de l'avancée du chantier	Avenue Paul Santy	sens Est/Ouest, entre le n° 71 et le n° 69	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 69 et le n° 71	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6304	Métropole de Lyon - Service des ouvrages d'arts - Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres	la circulation des piétons sera interdite	Place Colbert	sur les deux trottoirs situés dans la voie d'accès à la montée Saint-Sébastien	A partir du mardi 22 mai 2018, 7h, jusqu'au vendredi 25 mai 2018, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée Saint-Sébastien	entre la rue Bodin et l'escalier d'accès à la rue Mottet de Gérando	
				Place Colbert	dans la voie d'accès à la montée Saint-Sébastien	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint Sébastien	des deux côtés de la chaussée entre la rue Bodin et l'escalier d'accès à la rue Mottet de Gérando	
6305	Entreprise Sarl Net Jp 69	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Sarl Net	Rue Lortet	trottoir Nord, entre la rue de la Grande Famille et l'avenue Jean Jaurès	Le vendredi 25 mai 2018, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera maintenue	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, sur 50 m au Nord de la rue Lortet	
			la nacelle de l'entreprise Sarl Net sera autorisée à stationner		Rue Lortet	côté Nord, entre la rue de la Grande Famille et l'avenue Jean Jaurès
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6306	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 10 m, au droit du n° 31	A partir du jeudi 17 mai 2018 jusqu'au lundi 28 mai 2018
6307	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des cycles s'effectuera sur une chaussée réduite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	Boulevard Marius Vivier Merle	contre-allée Est, entre l'avenue Georges Pompidou et la place Charles Béraudier	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue Georges Pompidou et la place Charles Béraudier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		contre-allée Est, entre l'avenue Georges Pompidou et la place Charles Béraudier	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6308	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Rue Gorge de Loup	sur le carrefour avec la rue du Docteur Horand	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 21h à 6h
				Avenue Sidoine Apollinaire	au niveau du n° 105	
				Rue Gorge de Loup	sur le carrefour avec l'avenue Sidoine Apollinaire	
					sur le carrefour avec la rue des Combattants en Afrique du Nord	
					sur le carrefour avec la rue de la Grange	
				Rue Sergent Michel Berthet	sur le carrefour avec l'avenue Joannès Masset	
			Rue Gorge de Loup	au niveau du n° 87		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Gorge de Loup	sur le carrefour avec l'avenue Sidoine Apollinaire	
				Avenue Sidoine Apollinaire	au niveau du n° 105	
				Rue Gorge de Loup	sur le carrefour avec la rue du Docteur Horand	
					sur le carrefour avec la rue de la Grange	
				Rue Sergent Michel Berthet	sur le carrefour avec l'avenue Joannès Masset	
				Rue Gorge de Loup	sur le carrefour avec la rue des Combattants en Afrique du Nord	
			sur le carrefour avec la rue du Docteur Horand			
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Sidoine Apollinaire	au niveau du n° 105				
	Rue Gorge de Loup	sur le carrefour avec l'avenue Sidoine Apollinaire				
		sur le carrefour avec la rue des Combattants en Afrique du Nord				
	Rue Sergent Michel Berthet	sur le carrefour avec l'avenue Joannès Masset				
	Rue Gorge de Loup	au niveau du n° 87				
		sur le carrefour avec la rue de la Grange				
6309	Entreprise Carrion Travaux Publics	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Serpollières	côté pair, sur 10 m au droit du n° 18	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au mercredi 6 juin 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6310	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation d'un bâtiment	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jean Cardona		Le jeudi 24 mai 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Isidore	entre le cours Docteur Long et la rue Jean Cardona	
6311	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Grange	côté pair, sur 10 m au droit du n° 48	Le lundi 28 mai 2018, de 18h à 0h
				Avenue René Cassin	côté pair, sur 10 m face au n° 73	
6312	Entreprise Picq Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Louise	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 17	Les lundi 28 mai 2018 et mardi 29 mai 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, en face du n° 17	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m en face du n° 17	
6313	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Créqui	trottoir impair (Est) entre le n° 51 et la rue Duquesne	Le mardi 22 mai 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la place Puvis de Chavannes	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Puvis de Chavannes et la rue Duquesne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre le n° 51 et la rue Duquesne	Le mardi 22 mai 2018
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la place Puvis de Chavannes	Le mardi 22 mai 2018, de 9h à 16h
6314	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite en fonction de l'avancement du chantier	Rue Joannès Carret	trottoir Est, sur 50 m de part et d'autre de la rue Plasson et Chaize	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Est, sur 50 m de part et d'autre de la rue Plasson et Chaize	
6315	Entreprise Theobora	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une tournée promotionnelle Modilac	des animations seront autorisées	Place Carnot		Le jeudi 7 juin 2018, de 15h à 22h
			seront autorisés le stationnement d'un autocar et l'installation d'une tente			A partir du vendredi 8 juin 2018 jusqu'au samedi 9 juin 2018, de 10h à 20h
						A partir du jeudi 7 juin 2018, 15h, jusqu'au samedi 9 juin 2018, 23h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6316	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier en fonction des besoins du chantier	Rue de Saint-Cyr	sens Nord/Sud, sur 50 m au Sud de la rue Mouillard	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera autorisé pour un véhicule de chantier		trottoir Sud, à l'Est de l'ouvrage SNCF	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
6317	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Béchevelin	sur le carrefour avec la rue des Trois Rois	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6318	Entreprises Arfis / Madame Clara Chararier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de court-métrage	la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	Rue Jean Larrivé	sur le trottoir, au droit du n° 14	Le lundi 28 mai 2018, de 8h à 20h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues		entre la rue Chaponnay et la rue Marius Audin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m, au droit du n° 14	A partir du dimanche 27 mai 2018, 17h, jusqu'au lundi 28 mai 2018, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 15	
6319	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance sur toiture au moyen d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sébastien Gryphe	sur 60 m au droit du n° 131 bis	Le mercredi 30 mai 2018
			la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise		trottoir Est, sur 30 m au droit du n°131 bis	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 60 m au droit du n° 131 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 131 bis	
6320	Entreprise Pollet et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Condé	côté impair sur 20 m au droit du n° 5	Le jeudi 24 mai 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6321	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie dans chaque sens de circulation	Avenue Félix Faure	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Mouton Duvernet	A partir du jeudi 17 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Général Mouton Duvernet	sens Nord/Sud, entre l'avenue Félix Faure et la rue Paul Bert	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Félix Faure	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Mouton Duvernet	
				Rue Général Mouton Duvernet	entre l'avenue Félix Faure et la rue Paul Bert	
				Rue des Cuirassiers	entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	
6322	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Jérôme	entre la rue Professeur Grignard et la rue Chevreul	Le mardi 22 mai 2018, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Grignard et la rue Chevreul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6323	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Algérie	sur 10 m au droit des trappes d'accès à des chambres d'un réseau de télécoms situées entre la rue Hippolyte Flandrin et le quai Saint-Vincent	Le vendredi 25 mai 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Hippolyte Flandrin	entre la rue d'Algérie et la rue des Augustins, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
6324	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Clos Suiphon	entre la rue Chaponnay et la rue Mazenod	A partir du samedi 19 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du samedi 19 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
6325	Entreprise Serfim-Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	au droit du n° 16, les dispositions notifiées dans cet article s'appliqueront 48 heures après la pose de la signalisation temporaire interdisant le stationnement et pour une durée maximum de 48 heures	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6326	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Millon	Rue André Philip	trottoir Ouest, au droit du n° 348/350	Le mardi 22 mai 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m au droit du n° 348/350	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 348/350	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6327	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jaboulay	trottoir Nord, entre la rue Raulin et la rue Pasteur	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
				Rue Pasteur	trottoir Ouest, entre la rue Jaboulay et le n° 86	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	côté impair, entre la rue Raulin et la rue Pasteur	
				Rue Pasteur	côté pair, entre la rue Jaboulay et le n° 86	
6328	Entreprise Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue François Dauphin	entre la rue Victor Hugo et la rue Auguste Comte	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
6329	Entreprise Sev Enseignes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur enseignes à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vendôme	côté pair, sur 15 m au droit du n° 270	Le mercredi 23 mai 2018, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6330	Entreprises Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue de la Viabert	entre la rue d'Inkermann et la rue Sainte-Genève	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					des deux côtés de la chaussée, entre le n° 28 et la rue d'Inkermann	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 7h à 18h
						A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6331	Entreprises Beylat - Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Michel Félizat	entre la rue Pré Gaudry et la rue des Balançoires	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 7h30 à 18h
				Rue des Balançoires	entre la rue Pré Gaudry et la rue Michel Félizat	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains et propreté	Rue Pré Gaudry	entre la rue des Balançoires et la rue Crépet	
				Rue des Balançoires	entre la rue Pré Gaudry et la rue Michel Félizat	
				Rue Michel Félizat	entre la rue Pré Gaudry et la rue des Balançoires	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pré Gaudry	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Félix Brun et la rue Crépet	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
				Rue Michel Félizat	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue Pré Gaudry	
				Rue des Balançoires	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue Pré Gaudry	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Pré Gaudry	au débouché sur la rue des Balançoires	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 7h30 à 18h
				Rue Michel Félizat	au débouché sur la rue Icade	
Rue des Balançoires	au débouché sur la rue Michel Félizat					
6332	Entreprises Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue de la Viabert	entre la rue d'Inkermann et la rue Sainte-Genève	A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 23 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
6333	Entreprise Ravaltext	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	côté impair, sur 15 m au droit du n° 47	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au samedi 23 juin 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6334	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	Les jeudi 24 mai 2018 et vendredi 25 mai 2018, de 7h30 à 17h
6335	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande rue de la Guillotière	entre le n° 181 et n° 187	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
				Rue Victorien Sardou	sur 30 m au Nord de la grande rue de la Guillotière	
				Rue Garibaldi	entre le n° 320 et la rue Abbé Boisard	
				Grande rue de la Guillotière	entre le n° 229 et la rue Victorien Sardou	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 181 et n° 187	
				Rue Garibaldi	entre le n° 320 et la rue Abbé Boisard	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande rue de la Guillotière	entre le n° 229 et la rue Victorien Sardou	
				Rue Victorien Sardou	sur 30 m au Nord de la grande rue de la Guillotière	
				Grande rue de la Guillotière	côté impair, entre le n° 181 et n° 187	
				Rue Garibaldi	côté pair, entre le n° 320 et la rue Abbé Boisard	
	Grande rue de la Guillotière	côté impair, entre le n° 229 et la rue Victorien Sardou				
	Rue Victorien Sardou	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la grande rue de la Guillotière				
6336	Entreprises Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue de la Viabert	entre la rue d'Inkermann et la rue Sainte-Geneviève	A partir du jeudi 5 juillet 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			Le jeudi 5 juillet 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, entre le n° 28 et la rue d'Inkermann
6337	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Plat	entre la rue Antoine de Saint-Exupéry et la rue Sala	Le lundi 28 mai 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 24 et le n° 28	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6338	Entreprise Espace Signalétique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'adhésifs sur façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la nacelle	Rue Rhin et Danube	trottoir Nord, sur 20 m au droit du n° 14	Le vendredi 1 juin 2018, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 14	
6339	Entreprise Hotanka Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Jacobins	sur 20 m, au droit du n° 8	Le mardi 29 mai 2018, de 6h à 14h
			l'installation d'une tente 3 m x 3 m, d'une caméra sur pied et la pose d'un travelling seront autorisées		partie Ouest ou partie Sud, en fonction de la lumière	Le mardi 29 mai 2018, de 7h à 14h
6340	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Clos Suiphon	entre la rue Etienne Dolet et la rue Paul Bert	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 9h à 13h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Chaponnay	côté impair, entre le n° 9 et la rue Verlet Hanus	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 7h à 12h
				Rue Verlet Hanus	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11 des deux côtés, entre le n° 16 et le n° 18	
6341	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de remblayer les fouilles en urgence dans le cadre des travaux Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Neyret	entre la rue Imbert Colomès et la montée des Carmélites	Les jeudi 17 mai 2018 et vendredi 18 mai 2018, de 8h30 à 16h30
6342	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue des Frères Lumière	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 4	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 20 juin 2018
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Ouest/Est, sur 30 m au droit du n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 4	
6343	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	côté impair, sur 20 m au droit du n° 3	A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au mercredi 6 juin 2018, de 7h30 à 17h
6344	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Quai Arloing	trottoir Ouest, sur 10 m au droit du n° 12	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit du n° 12 (au Sud de la terrasse de stationnement)	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6345	Entreprise Lachana	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne électrique provisoire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Philippe de Lassalle	côté pair (Ouest) entre le n° 96 et le n° 80	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au mercredi 23 mai 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au mercredi 23 mai 2018
6346	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Victor Lagrange	trottoir Sud, sur 30 m au droit des n° 50/54	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m au droit des n° 50/54	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 30 m au droit des n° 50/54	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6347	Association Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abbaye d'Ainay	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	Le mardi 5 juin 2018, de 7h à 12h
6348	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Henri Chevalier	par tronçons successifs, entre la rue Clos Savaron et la rue du Bois de la Caille	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côtés Sud (impair), entre la rue Clos Savaron et la rue du Bois de la Caille	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
6349	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	Route de Vienne	trottoir Est, sur 40 m au Nord du n° 215	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au mardi 11 juin 2019
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Sud/Nord, sur 40 m au Nord du n° 215	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m au Nord du n° 215	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6350	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	sens Nord / Sud, entre la rue de Sèze et la rue Bossuet, un autre couloir de bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au lundi 4 juin 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, entre la rue Bossuet et la rue de Sèze	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Bossuet et la rue de Sèze	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au lundi 4 juin 2018
6351	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	Le vendredi 25 mai 2018, de 14h à 17h
6352	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	des 2 côtés de la contre-allée sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 71-73	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mardi 12 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	des 2 côtés de la chaussée entre le n° 53 et la rue Garibaldi	
				Rue Garibaldi	des 2 côtés de la contre-allée, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 71-73	
			Rue Bossuet	des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 53 et la rue Garibaldi		
6353	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression d'un branchement Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement sera autorisé pour un véhicule de chantier	Rue Guillaume Paradin	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Pinel	A partir du vendredi 25 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
6354	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Sud, contre-allée perpendiculaire au droit de l'hôtel Première Classe	Le mardi 5 juin 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur la contre-allée perpendiculaire, au droit de l'hôtel Première Classe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6355	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Voltaire	sur 20 m, au droit du n° 37	A partir du vendredi 8 juin 2018 jusqu'au mercredi 20 juin 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6356	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur un réseau Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	côté pair (Ouest), sur 10 m entre la rue Fénélon et le n° 50	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
				Rue Fénélon	sur 10 m au droit des n° 9 à 11	
6357	Etablissement Français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule pour la collecte de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pensionnat	côté pair, sur 20 m au droit du n° 54	Le lundi 11 juin 2018, de 7h30 à 14h
				Boulevard Marius Vivier Merle	côté pair, sur 20 m au droit du n° 114	Le mardi 19 juin 2018, de 7h30 à 17h
				Boulevard Eugène Deruelle	côté pair, sur 15 m au droit du n° 4	Le vendredi 22 juin 2018, de 7h30 à 17h
6358	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans une chambre France Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Romarin	entre la rue Coustou et la rue Terraille	A partir du jeudi 24 mai 2018, 23h45, jusqu'au vendredi 25 mai 2018, 4h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Saint-Polycarpe et la rue Terraille	
6359	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un ouvrage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Chemin de Choulans	sens descendant, sur 100 m au Nord de la montée Saint-Laurent	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au mercredi 30 mai 2018, de 9h à 16h
6360	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Robert	partie comprise entre la rue Barrier et la rue Garibaldi	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018, de 13h à 17h
6361	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée et balisée par du personnel de l'entreprise Transmanutec au droit du véhicule de levage et des camions d'approvisionnement du chantier	Allée d'Italie	(sur la place)	Le lundi 4 juin 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules de l'entreprise Transmanutec sera autorisée sur la voie piétonne		(sur la place) l'accès à la place sera autorisé par la rue de Saint-Cloud	Le lundi 4 juin 2018
			le stationnement sera autorisé pour un véhicule de levage et un camion d'approvisionnement du chantier		(sur la place)	Le lundi 4 juin 2018, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6362	Entreprises Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Jean Novel	au carrefour avec la rue Louis Guérin	A partir du jeudi 28 juin 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord / Sud entre la commune de Villeurbanne et la rue Antoine Barbier	Le jeudi 28 juin 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud) entre la rue Louis Guérin et la commune de Villeurbanne	A partir du jeudi 28 juin 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018
6363	Entreprise Concept 3 P	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Quai Perrache	sur 40 m, au droit du n°32	Le lundi 11 juin 2018, de 6h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Bayard	côté impair, sur 20 m à l'Ouest du quai Perrache	Le lundi 11 juin 2018, de 6h à 18h
				Quai Perrache	sur 40 m, au droit du n°32	
				Cours Bayard	côté impair, sur 20 m à l'Ouest du quai Perrache	
6364	Entreprises Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Jean Novel	au carrefour avec la rue Louis Guérin	A partir du lundi 2 juillet 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud entre la commune de Villeurbanne et la rue Antoine Barbier	A partir du lundi 2 juillet 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud) entre la rue Louis Guérin et la commune de Villeurbanne	A partir du lundi 2 juillet 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018
6365	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Chaponnay	entre la rue Voltaire et la rue Duguesclin	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 13h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Verlet Hanus	côté pair, sur 10 m au droit du n° 254	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 13h à 17h
6366	L'établissement Le Petit Bouclard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du premier anniversaire de l'établissement	une animation sera autorisée	Rue des Trois Pierres	sur le trottoir, au droit du n° 5	Le samedi 26 mai 2018, de 18h30 à 23h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6367	L'établissement Ninkasi Ale House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 4ème édition de la Ninkasi Urban Week	des animations seront autorisées	Square du Professeur Galtier	sur la terrasse du demandeur	A partir du samedi 26 mai 2018 jusqu'au dimanche 27 mai 2018, de 11h à 20h30
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 25 mai 2018, 8h, jusqu'au lundi 28 mai 2018, 18h
6368	Association Lyon Bande Dessinée Organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 13ème édition du Lyon BD Festival	des installations seront autorisées	Place des Terreaux		A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 12 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lassagne	sur 3 emplacements, au droit du n° 9	A partir du dimanche 10 juin 2018, 7h, jusqu'au mardi 12 juin 2018, 21h
			un chalet d'information sera autorisé	Place de la Comédie		A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au lundi 11 juin 2018
6369	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place de la Ferrandière	entre la rue de la Citée et la rue Louis Jasseron	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Nord, des deux côtés de la chaussée entre la rue de la Cité et la rue Louis Jasseron	
6370	Entreprise Silvodom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage pour du coulage de béton liquide	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Saint-Simon	sur 50 m au droit du n° 10	Le mardi 22 mai 2018, de 8h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 10	
			le camion pompe et la toupie béton seront autorisés à stationner sur la chaussée		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 10	Le mardi 22 mai 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6371	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	dans le couloir bus, entre la rue Mouton Duvernet et la rue Jean Pierre Lévy	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au jeudi 24 mai 2018, de 0h à 5h
					sur 10 m, au droit de la rue Jeanne Hachette	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6372	Entreprise Novetra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'installation d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	côté pair, sur 30 m en face du n° 11	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 10 août 2018
6373	Entreprise La Commune	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un salon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pré Gaudry	côté Est, sur 15 m, de part et d'autre du n°3	A partir du vendredi 15 juin 2018, 7h, jusqu'au dimanche 17 juin 2018, 23h30
6374	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des cycles sera interdite	Rue de Condé	dans la bande cyclable à contresens, sur 40 m au droit du n° 46	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au mercredi 6 juin 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 46	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m en face du n° 46	
6375	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tony Tollet	entre la rue du Plat et la rue Sala	A partir du mercredi 30 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
6376	Association de la place Louis Chazette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une exposition «Dialogues sur la Paix - Artistes d'hier et Créateurs d'aujourd'hui»	des animations seront autorisées	Place Louis Chazette	sur la partie engazonnée au Sud (montage dès 8h)	Le samedi 15 septembre 2018, de 10h à 16h
			l'installation de 4 structures métalliques sera autorisée		3 structures sur la partie engazonnée au Sud et 1 structure au Nord, le long du quai André Lassagne	A partir du jeudi 13 septembre 2018, 8h, jusqu'au mardi 13 novembre 2018, 19h
6377	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Plat	entre la rue Sala et la rue Antoine de Saint-Exupéry	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tony Tollet	entre le n° 32 et la rue Antoine de Saint-Exupéry	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Plat	entre la rue Sala et la rue Antoine Saint-Exupéry	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules supérieurs à 3,5 tonnes sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tony Tollet	côté pair, entre le n° 4 et la rue du Plat	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 32 et la rue Antoine de Saint-Exupéry	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire	Rue du Plat	au débouché sur la rue Sala	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6378	Entreprise L'agence Tetro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du lancement de la marque «République - Grólée Carnot»	des animations seront autorisées	Place de la République	parties Sud et Nord, bassin compris	A partir du vendredi 25 mai 2018 jusqu'au dimanche 27 mai 2018, de 10h à 20h
			des installations seront autorisées			A partir du dimanche 20 mai 2018, 7h, jusqu'au mardi 29 mai 2018, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tournes	au droit du n°9, sur 4 emplacements	A partir du dimanche 20 mai 2018 jusqu'au mardi 29 mai 2018, de 7h à 23h
6379	L'établissement Takumi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 50, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mercredi 4 juillet 2018
6380	L'établissement le Petit Comptoir des Douceurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 50, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mercredi 4 juillet 2018
6381	Entreprise Crédit Mutuel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation de Marché	l'installation d'une table et de deux oriflammes sera autorisée	Place Ambroise Courtois	en face du n° 4	Le samedi 26 mai 2018, de 9h30 à 12h30
6382	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain pour le compte de Dalkia	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Paul Santy	entre la rue Professeur Marcel Dargent et la rue Victor et Roger Thomas	A partir du jeudi 17 mai 2018 jusqu'au lundi 4 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Professeur Marcel Dargent et la rue Victor et Roger Thomas	
6383	Association L'école de la deuxième chance Rhône Lyon Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des rencontres IGS - E2C	des animations seront autorisées	Place Jean Monnet		Le jeudi 31 mai 2018, de 13h à 17h30
			des installations seront autorisées			Le jeudi 31 mai 2018, de 12h à 18h30
6384	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Philippe Fabia	entre la rue Stéphane Coignet et la rue Leriche	A partir du lundi 21 mai 2018 jusqu'au mardi 22 mai 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains et service de la propreté			
6385	Association Lyon Sport Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la saison de ski nautique	la circulation et le stationnement d'une caravane et un véhicule seront autorisés	Avenue Leclerc	sur le bas-port, entre la station Shell et le pont Galliéni, à hauteur du n° 22	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au lundi 15 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6386	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Stéphane Coignet	entre la rue Philippe Fabia et l'avenue Paul Santy	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au mardi 19 juin 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Philippe Fabia	sens Ouest/Est, entre la rue Leriche et la rue Stéphane Coignet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Stéphane Coignet	entre la rue Philippe Fabia et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Philippe Fabia et l'avenue Paul Santy	
6387	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Philippe Fabia	entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Leriche	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au jeudi 28 juin 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Leriche et la rue Professeur Beauvisage	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Leriche	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Leriche	
6388	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Paul Santy	chaussée Nord, sur 30 m de part et d'autre de la rue Stéphane Coignet	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
			la circulation des véhicules sera autorisée à double sens		chaussée Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Stéphane Coignet	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord, sur 30 m de part et d'autre de la rue Stéphane Coignet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 126 et la rue Stéphane Coignet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6389	Entreprise Ser et Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 15 m, au droit du n° 181	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au lundi 18 juin 2018
6390	Entreprise Dcr Solutions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mortier	sur 5 m, au droit du n° 10	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au mardi 14 août 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6391	Entreprise Ecec - Ets Concept Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	sur 10 m, au droit du n° 26	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
6392	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Richerand	côté impair, entre le n° 1 et le n°3	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au samedi 16 juin 2018
6393	Entreprise C Finition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Gabriel Rivière	côté pair, sur 15 m au Nord de l'entrée de l'hôtel des Ventes	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au lundi 10 septembre 2018
6394	Monsieur André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	côté pair, sur 20 m à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mardi 5 juin 2018
6395	Entreprise Lachana	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne électrique provisoire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Philippe de Lassalle	côté impair (Ouest) entre le n° 96 et le n° 61	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au jeudi 24 mai 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au jeudi 24 mai 2018
6396	Entreprises Colas/ Asten/ Aximum/ Seatp/ Atout Sign/ Car-ion/ Electriox	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place de la Ferrandière	entre la rue de la Citée et la rue Louis Jasseron	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Nord, des deux côtés de la chaussée entre la rue de la Citée et la rue Louis Jasseron	
6397	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Maximin	sur 10 m, au droit du n° 11 entre le n° 23 et le n° 25 sur 10 m, au droit du n° 28	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018
6398	La Métropole de Lyon - Service voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	contre-allée Ouest, entre l'avenue Félix Faure et la rue Rabelais	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
6399	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Jérôme	entre la rue Professeur Grignard et la rue Chevreur	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Professeur Grignard et la rue Chevreur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Grignard et la rue Chevreur	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6400	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard des Etats-Unis	chaussée Nord, sur 50 m de part et d'autre de la rue Professeur Beauvisage	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au samedi 9 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Sud, sur 50 m de part et d'autre de la rue Professeur Beauvisage	
					chaussée Nord, sur 50 m de part et d'autre de la rue Professeur Beauvisage	
6401	Entreprise Proef - France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue de Trion	sur 20 m, au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située au droit du n°23	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au jeudi 24 mai 2018, de 9h à 16h
6402	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Waldeck Rousseau	entre la rue Fournet et l'emprise de chantier	Le lundi 28 mai 2018, de 16h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Vauban et la rue Fournet	Le lundi 28 mai 2018, de 16h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 34	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
6403	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Brest	trottoir pair, sur 40 m en face du n° 25	Le jeudi 24 mai 2018, de 19h à 23h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé aux autobus		sur 40 m, au droit du n° 25	
			la circulation sera autorisée dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m au droit du n° 25	
6404	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Vitton	sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 110/112	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la commune de Villeurbanne et l'avenue Thiers	
6405	L'établissement Pata Negra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur une longueur de 6,30 m au droit du n° 26	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6406	L'établissement Trop Chou	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Antoine	sur 3,20 m, au droit du n° 29	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
6407	L'établissement Gabriella	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Fleurieu	au droit du n° 4, sur une longueur de 7 m	A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
6408	Entreprise Sade Cgth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon, service de l'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Voûte Ouest du centre d'échange de Lyon Perrache		A partir du jeudi 24 mai 2018, 19h30, jusqu'au vendredi 25 mai 2018, 3h
				Rue Dugas Montbel	entre la place des Archives et la rue Gilbert	
				Place des Archives	entre le cours Charlemagne et la rue Dugas Montel	
6409	Monsieur et Madame Habig Bouvart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazay	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 16	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018, de 7h à 19h
6410	Entreprise Birkat Haim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 37	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au jeudi 24 mai 2018, de 7h à 19h
6411	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Amiral Courbet	côté pair, sur 50 m à l'Est de l'avenue Lacassagne	Les mercredi 23 mai 2018 et mercredi 30 mai 2018 Le mercredi 6 juin 2018
6412	Association Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	Le mardi 5 juin 2018, de 7h à 12h
6413	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Constantine	sur 10 m au droit du n° 13	Le jeudi 24 mai 2018, de 8h à 17h
6414	L'établissement Toke	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Vitet	au droit du n° 2, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 18 mai 2018 jusqu'au dimanche 4 novembre 2018
6415	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable au droit des travaux d'élagage	Avenue Viviani	chaussée Nord, sens Est/Ouest	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6416	Établissement La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	entre les n° 8 et n° 12	A partir du jeudi 14 juin 2018, 7h, jusqu'au lundi 18 juin 2018, 0h
6417	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un branchement de Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lieutenant Colonel Girard	sur 10 m, de part et d'autre du n° 56	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au lundi 28 mai 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 56	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6418	La Paroisse Saint-Pothin Immaculée Conception	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Mission paroissiale 2018	des animations et l'installation d'un foodtruck seront autorisées	Place Edgar Quinet	(montage dès 7h30)	Le dimanche 3 juin 2018, de 11h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		(montage dès 8h)	Le samedi 2 juin 2018, de 14h à 22h30
					chaussée Sud, entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	Le dimanche 3 juin 2018, de 11h à 17h
					chaussée Sud, entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	Le samedi 2 juin 2018, de 13h45 à 22h30
6419	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Charles Porcher	sur 50 m à l'Est de la rue Albert Falsan	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au lundi 4 juin 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6420	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite pendant le levage des charges	Place Carnot	côté Sud/Ouest, au droit des escalators du centre de Lyon Perrache	A partir du jeudi 24 mai 2018, 22h, jusqu'au vendredi 25 mai 2018, 5h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
6421	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Fraternité	entre le n° 5 et la rue de l'Égalité	A partir du vendredi 25 mai 2018 jusqu'au mardi 29 mai 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 5 et la rue de l'Égalité	
6422	Association Fédération des aveugles et des amblyopes de France Aridev Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation "Emotions et Perceptions"	l'installation de 7 supports de communication sera autorisée	Esplanade François Mitterrand	le long du cours Charlemagne	A partir du vendredi 1 juin 2018, 8h30, jusqu'au vendredi 15 juin 2018, 11h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6423	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Rue Marcel Mérieux	au droit du n° 249	A partir du dimanche 27 mai 2018 jusqu'au lundi 28 mai 2018, de 8h à 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 10m, au droit du n° 254	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6424	Entreprise Seea Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Cité	sur 15, au droit du n° 30	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 30	
6425	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Marius Berliet	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Louis Jouvét	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
6426	Association Comité des Fêtes de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête de quartier « Les Grandes Tablées »	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Premier Film	entre la place Ambroise Courtois et la rue du Docteur Armand Gélibert	A partir du vendredi 1 juin 2018, 17h, jusqu'au samedi 2 juin 2018, 1h
						Le dimanche 3 juin 2018, de 9h à 21h
				Place Ambroise Courtois	chaussée Est, entre la rue du Premier Film et l'avenue des Frères Lumière	Le dimanche 3 juin 2018, de 9h à 21h
			A partir du samedi 2 juin 2018, 17h, jusqu'au dimanche 3 juin 2018, 1h			
			Rue du Premier Film	entre la place Ambroise Courtois et la rue du Docteur Armand Gélibert	A partir du vendredi 1 juin 2018, 17h, jusqu'au samedi 2 juin 2018, 1h	
Place Ambroise Courtois	chaussée Ouest, entre le n° 2 et le n° 9, à l'exception des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite	A partir du vendredi 1 juin 2018, 14h, jusqu'au lundi 4 juin 2018, 7h				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6427	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite au droit des différents lieux d'interventions	Route de Genas	sur 20 m, au droit du n° 92	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 7h à 17h
				Cours Eugénie	des deux côtés, entre l'avenue Lacassagne et l'avenue Rockefeller	
				Square Jean Reverzy	de part et autre du square	
				Place Charles Dufraine	entre le n° 9 et le n° 10	
				Rue Bonnard	au droit du n° 1	
				Cours Richard Vitton	côté impair, entre le n° 1 et le n° 5	
				Place de la Reconnaissance	de part et d'autre de la place	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Richard Vitton	entre le n° 1 et le n° 5	
				Cours Eugénie	entre l'avenue Lacassagne et l'avenue Rockefeller	
				Square Jean Reverzy	de part et autre du square	
				Place de la Reconnaissance	de part et d'autre de la place	
				Rue Bonnard	au droit du n° 1	
				Route de Genas	sur 20 m, au droit du n° 92	
				Place Charles Dufraine	entre le n° 9 et le n° 10	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Eugénie	des deux côtés, entre l'avenue Lacassagne et l'avenue Rockefeller	
				Square Jean Reverzy	de part et autre du square	
				Route de Genas	sur 20 m, au droit du n° 92	
				Place Charles Dufraine	entre le n° 9 et le n° 10	
Place de la Reconnaissance	de part et d'autre de la place					
Cours Richard Vitton	côté impair, entre le n° 1 et le n° 5					
Rue Bonnard	au droit du n° 1					
6428	Entreprise Sade Cgth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Suchet	sens Est/Ouest, entre le cours Charlemagne et la rue Gilibert	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 7h30 à 16h30
			une interdiction de tourner à droite sera signalée par un panneau B2b	Cours Charlemagne	sens Nord/Sud, au carrefour avec le cours Suchet	
			une interdiction de tourner à gauche sera signalée par un panneau B2A		sens Sud/Nord, au carrefour avec le cours Suchet	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6429	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Isidore	entre la rue Jean Cardona et la rue Jeanne d'Arc	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Jean Cardona et la rue Jeanne d'Arc	
6430	Entreprise Smpr Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Maurice Flandin	côté Est, sur 50 m au Sud de l'avenue Lacassagne	Les lundi 28 mai 2018 et mardi 29 mai 2018
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Avenue Lacassagne	trottoir pair sur 50 m au droit du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	côté Est, sur 50 m au Sud de l'avenue Lacassagne	
6431	Entreprise Ert Technologie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bourgogne	sur 30 m au droit du n° 4	Le lundi 25 juin 2018, de 21h à 6h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6432	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre la rue Salomon Reinach et le n° 29	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au mercredi 23 mai 2018
6433	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bourgogne	sur 30 m, au Nord de la rue Saint-Simon	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6434	Association Comité des Fêtes de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête de quartier « Les Grandes Tablées »	des animations seront autorisées	Place Ambroise Courtois	(montage dès 14h)	Les vendredi 1 juin 2018 et samedi 2 juin 2018, de 18h à 0h
					(montage dès 6h)	Le dimanche 3 juin 2018, de 10h à 20h
6435	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Général Frère	trottoir Sud, entre le n° 84 et le passage Comtois	Le samedi 26 mai 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		(de part et d'autre de l'emprise de chantier), entre le boulevard Edmond Michelet et la rue Joseph Nicolas	
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables dans les 2 sens		entre le boulevard Edmond Michelet et la rue Joseph Nicolas	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 84 et la rue Claude Violet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 84 et le passage Comtois	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6436	Association Accourvit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des voisins	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Antoinette	de la rue Louis à la rue Camille	Le vendredi 1 juin 2018, de 18h30 à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés, de la rue Louis à la rue Camille	Le vendredi 1 juin 2018, de 16h à 23h
			l'installation de tables et de tentes parapluie sera autorisée	Place Antoinette	entre le n°29 et la place Antoinette	Le vendredi 1 juin 2018, de 17h à 23h
6437	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Berthe Morisot	entre la rue Gen-ton et l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
6438	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aguesseau	côté pair, sur 15 m face au n° 23	Le lundi 28 mai 2018
6440	Association la Maison des Combattants	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée de la résistance	la circulation des véhicules sera interrompue à la diligence des services de Police et sur toutes les voies tenantes et aboutissantes	Place Bellecour		Le dimanche 27 mai 2018, de 11h à 13h
			l'accès et le stationnement d'un bus seront autorisés		chaussée Est, sur l'arrêt de bus	Le dimanche 27 mai 2018, de 8h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gasparin	entre la place Bellecour et la rue des Archers y compris l'emplacement réservé aux cycles	Le dimanche 27 mai 2018, de 8h à 14h
6441	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Hugues Guérin	entre le n° 9 et le n° 11	A partir du mardi 29 mai 2018 jusqu'au mardi 5 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 9 et le n° 11	
6442	Lycée la Martinière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Rambaud	côté Sud, entre la rue Thimonnier et la rue de la Martinière	Le mardi 5 juin 2018, de 7h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6443	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Villette	sur 100 m au Sud de la rue de Bonnel	A partir du samedi 19 mai 2018 jusqu'au jeudi 14 juin 2018, de 22h à 6h
				Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou	
				Rue d'Aubigny	sur 20 m de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	
				Rue Maurice Flandin	entre le n° 36 et le n° 56	
				Rue de Bonnel	sur 15 m au droit du n° 199 et sur 15 m au droit du pont SNCF	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	sur 20 m de part et d'autre de la rue d'Aubigny sur 15 m au droit du n° 35	
6444	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Place Henri		A partir du mercredi 23 mai 2018 jusqu'au vendredi 25 mai 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6445	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue de la Claire	trottoir Est, entre le n° 31 et le n° 31 bis	Le jeudi 31 mai 2018, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 31 et le n° 31 bis	
6446	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de transformateur pour le compte de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	côté impair, entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	Le mardi 5 juin 2018, de 7h30 à 16h30
6447	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Joseph Serlin	partie comprise entre la place de la Comédie et le quai Jean-Moulin	A partir du mardi 22 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 8h à 17h
6448	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Place des Cordeliers	côté Sud, sur 15 m au droit de l'église Saint-Bonaventure	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
6449	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 8 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 28	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au mercredi 30 mai 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6450	Entreprise Eurl Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façades	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montgolfier	côté impair, sur 15 m au droit de la façade du n° 81	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018, de 7h30 à 17h
6451	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain David	sur 30 m, au droit du n° 4 des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 4	A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
6452	Entreprise Charroin Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 31	A partir du jeudi 24 mai 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
6453	Monsieur Kevin Benarrous	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 9	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au mardi 29 mai 2018, de 7h à 19h
6454	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue dans les deux sens à l'avancement du chantier sur les bandes cyclables la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le cheminement piétons sera maintenu en permanence au droit de la fouille. le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Général Frère	sur 30 m, au droit du n° 90 trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 90 des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 90	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
6455	Association Run In Spiri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	des installations seront autorisées	Quai Rambaud	côté Saône, au droit du n° 59	Le samedi 2 juin 2018, de 7h à 15h
6456	Entreprise la Société Euronews	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 4ème manche du Championnat de France FFHF Strongman	des animations seront autorisées des installations seront autorisées le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	sur la promenade, au droit du n° 56 sur l'esplanade, au Nord du bâtiment n° 56 sur la promenade, au droit du n° 56 sur l'esplanade, au Nord du bâtiment n° 56 du n° 50 au n° 56	Le samedi 2 juin 2018, de 11h à 20h A partir du vendredi 1 juin 2018, 8h, jusqu'au dimanche 3 juin 2018, 8h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6457	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Véolia/eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m, au droit du n° 79	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
6458	Association Comité du Rhône de la Ligne contre le cancer	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une journée anniversaire du centenaire de la ligue contre le cancer	des installations seront autorisées	Place de la République	Nord et Sud (montage et démontage compris)	A partir du vendredi 8 juin 2018, 7h, jusqu'au samedi 9 juin 2018, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Childebert Rue Jean de Tournes	sur les 3 emplacements situés à l'Est de la rue David Girin côté impair, sur 5 emplacements entre les n° 7 et 9	
6459	Entreprise la Sarl de Livestation Diy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de « Tous à la Guill »	des animations seront autorisées	Rue Pasteur	au droit du n° 42	A partir du samedi 2 juin 2018, 16h, jusqu'au dimanche 3 juin 2018, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du samedi 2 juin 2018, 16h, jusqu'au dimanche 3 juin 2018, 2h
6460	Opéra national de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la manifestation culturelle Jour 0	la circulation des véhicules sera interdite	Place de la Comédie		Le samedi 2 juin 2018, de 13h à 19h
			l'installation d'une scène sera autorisée			Le samedi 2 juin 2018, de 8h à 20h
6461	Entreprise Eiffage Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée pour le compte de VTCN	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Général Frère	sur la voie qui relie l'avenue Paul Santy	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
6462	Association Les Gones de Ravier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la tenue d'un vide-greniers sera autorisée	Place Jean Jaurès	(toute la place) ainsi que la contre-allée Sud	Le vendredi 18 mai 2018, de 6h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 1 juin 2018, 18h, jusqu'au samedi 2 juin 2018, 20h
6463	Association Cercle d'échecs Lyon Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une initiation au jeu d'échecs	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tabareau	chaussée Sud, côté Nord, sur 60 m le long de la place, en face du n° 3	Le samedi 2 juin 2018, de 9h à 18h30

Registre de l'année 2018

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Julien	Béatrice	Bibliothécaire	Titulaire	01/02/18	Bibliothèque municipale	Arrêté rectificatif mutation

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Dahamani	Ynes	Adjoint administratif	Contractuel	4/1/2018	Mairie du 4ème arrondissement	Complément temps partiel
Verin	Elodie	Adjoint administratif	Contractuel	5/1/2018	Mairie 1er arrondissement	Complément temps partiel
Robert	Séverine	Educateur jeunes enfants	Titulaire	01/04/18	Enfance	Maintien en détachement
Vilain	Mélanie	Animateur	Stagiaire	4/1/2018	Bibliothèque municipale	Nomination stagiaire
Monthel	Arthur	Adjoint technique	Stagiaire	01/05/18	Sécurité Prévention	Nomination stagiaire
Durand	Marie-Eve	Attaché de conservation	Non titulaire	01/04/18	Musée des Beaux Arts	Recrutement complément temps partiel
Falaise	Marion	Attaché de conservation	Non titulaire	01/04/18	Musée des Beaux Arts	Recrutement complément temps partiel
Saadia	Farida	Atsem principal de 2ème classe	Contractuel	01/04/18	Education	Recrutement complément temps partiel
Opfermann	Philippe	Assistant de conservation	Titulaire	01/04/18	Bibliothèque municipale	Recrutement par mutation
Pradas	Françoise	Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	01/05/18	Enfance	Recrutement par mutation
Duvernois	Agnès	Animateur	Stagiaire	17/04/18	Bibliothèque municipale	Recrutement par voie de détachement
Decloitre	Rachel	Adjoint du patrimoine	Non titulaire	08/04/18	Musée des Beaux Arts	Recrutement remplaçant
Lombard	Alexandra	Adjoint du patrimoine	Non titulaire	16/04/18	Musée des Beaux Arts	Recrutement remplaçant
Atmani	Djamel	Adjoint administratif	Contractuel	14/04/18	Mairie du 4ème arrondissement	Remplacement
Benazout	Mohamed	Adjoint technique	Contractuel	04/4/18	Cimetières	Remplacement
Cataye	Estelle	Adjoint administratif	Contractuel	04/1/18	Mairie du 4ème arrondissement	Remplacement
Julisson	Marie Pierre	Adjoint administratif	Contractuel	03/05/18	Unité Service au public	Remplacement
Lahmici	Mohamed	Adjoint technique	Contractuel	04/4/18	Cimetières	Remplacement
Violette	Jean-François	Ingénieur en chef	Stagiaire	27/04/18	Dsit	Détachement pour stage interne VDL
Devillers	Carole	Adjoint technique territorial	Stagiaire	09/10/17	Education	Arrêté rectificatif
Bemont	Marine	Rédacteur principal de 2ème classe	Stagiaire	01/05/18	Bureau du Cabinet du Maire	Nomination stagiaire catégorie B
Sassi	Eliasse	Adjoint technique territorial	Titulaire	01/02/18	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Sospedra-Lluch	Amélie	Adjoint technique	Stagiaire	01/04/18	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 avril au 04 mai 2018

DP 069 381 18 00953 déposée le 30 avril 2018 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en local commercial - Terrain : 6 rue de Savy Lyon 1er Superficie du terrain : 319 m² - Demandeur : M. Augrandjean Guy 15 rue Carnot 69150 Décines Charpieu

DP 069 382 18 00954 déposée le 30 avril 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 19 rue Casimir Périer Lyon 2ème Superficie du terrain : 253 m² - Demandeur : City Laverie 51 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Ginard Jean Philippe

DP 069 383 18 00955 déposée le 30 avril 2018 - Projet : Modification de façade et toiture - Surface créée : 1 m² - Terrain : 5 rue Bellicard Lyon 3ème Superficie du terrain : 353 m² - Demandeur : M. Petit Christophe 5 rue Bellicard 69003 Lyon

DP 069 382 18 00956 déposée le 30 avril 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 18 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 1429 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire

DP 069 383 18 00957 déposée le 30 avril 2018 - Projet : Réhabilitation d'une maison individuelle - Surface créée : 2 m² - Terrain : 3 rue Antoine Lavolette Lyon 3ème Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : M. Lacour Nicolas 3 rue Antoine Lavolette 69003 Lyon

DP 069 381 18 00958 déposée le 30 avril 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 9 rue Pierre Blanc Lyon 1er Superficie du terrain : 383 m² - Demandeur : Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Thin Axel

DP 069 382 18 00959 déposée le 02 mai 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 cours Suchet Lyon 2ème Superficie du terrain : 401 m² - Demandeur : Entreprise Thabuis 7 rue Convention 69600 Oullins - Mandataire : Mme Tastevin Muriel

DP 069 381 18 00960 déposée le 30 avril 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 29 rue Imbert Colomès Lyon 1er Superficie du terrain : 556 m² - Demandeur : Atelier 131 Architecture 11 rue Chavanne 69001 Lyon - Mandataire : M. Taite Jérémie

DP 069 382 18 00961 déposée le 30 avril 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue d'Auvergne Lyon 2ème Superficie du terrain : 334 m² - Demandeur : Régie Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : M. Bonnet Pierre

DP 069 382 18 00962 déposée le 30 avril 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue d'Auvergne Lyon 2ème Superficie du terrain : 334 m² - Demandeur : Régie Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : M. Bonnet Pierre

DP 069 382 18 00963 déposée le 02 mai 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 53 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 387 m² - Demandeur : Fonia Lyon 4 quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Mandataire : Mme Fernandes Jessica

DP 069 381 18 00964 déposée le 30 avril 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue de la Martinière Lyon 1er Superficie du terrain : 204 m² - Demandeur : Cabinet Tamburini 5 rue Pizay 69001 Lyon - Mandataire : M. Revol Aurélien

DP 069 383 18 00966 déposée le 30 avril 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 11 rue François Villon Lyon 3ème Superficie du terrain : 530 m² - Demandeur : M. Flatin Eric 11 rue François Villon 69003 Lyon

DP 069 387 18 00967 déposée le 30 avril 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 41 - 43 rue Saint-Jean de Dieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 3673 m² - Demandeur : Technopark 23 avenue de Poumeyrol 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : Mme Seurre Ingrid

DP 069 382 18 00968 déposée le 30 avril 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 rue Vaubecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 451 m² - Demandeur : M. Guerrini Gilles 36 b rue Ampère 69450 Saint Cyr au Mont d'Or

DP 069 381 18 00969 déposée le 02 mai 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 place des Terreaux Lyon 1er Superficie du terrain : 304 m² - Demandeur : Pharmacie des Terreaux 9 place des Terreaux 69001 Lyon - Mandataire : M. Dulier Lionel

DP 069 382 18 00970 déposée le 02 mai 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 29 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 172 m² - Demandeur : Jafal 29 rue de Brest 69002 Lyon - Mandataire : M. Jacquemart Jean Baptiste

DP 069 381 18 00971 déposée le 02 mai 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue Constantine Lyon 1er Superficie du terrain : 332 m² - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 386 18 00972 déposée le 02 mai 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 104 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 332 m² - Demandeur : Slipib 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Faty Luc

DP 069 383 18 00973 déposée le 02 mai 2018 - Projet : Modification d'un mur de clôture et modification de façade - Surface créée : 16 m² - Terrain : 6 - 8 rue Montbrillant Lyon 3ème Superficie du terrain : 1594 m² - Demandeur : Immobilière Rhône-Alpes 9 rue Anna Marly 69307 Lyon Cedex 07 - Mandataire : Mme Paris Jean Michel

DP 069 388 18 00974 déposée le 02 mai 2018 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 28 rue Gabriel Sarrazin Lyon 8ème Superficie du terrain : 492 m² - Demandeur : Maison B 8 chemin de la Noue 21600 Longvic - Mandataire : M. Berteau Florent

DP 069 384 18 00975 déposée le 02 mai 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 82 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 152 m² - Demandeur : Mme Flory Béatrice 82 grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon

DP 069 382 18 00976 déposée le 02 mai 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 rue des Archers Lyon 2ème Superficie du terrain : 206 m² - Demandeur : Reyko 195 route des Trois Lucs 13001 Marseille - Mandataire : M. Assouline Bryan

DP 069 384 18 00977 déposée le 02 mai 2018 - Projet : Changement de destination d'un hébergement hôtelier en logement - Terrain : 22 rue Belfort Lyon 4ème Superficie du terrain : 2633 m² - Demandeur : M. Vallier Georges 141 cours du Docteur Long 69003 Lyon

DP 069 381 18 00978 déposée le 03 mai 2018 - Projet : Installation d'une terrasse commerciale - Terrain : 19 place Tolozan Lyon 1er Superficie du terrain : 18 m² - Demandeur : The Monkey Club 36 rue Chevreul 69007 Lyon - Mandataire : M. Blusset Vivien

DP 069 383 18 00979 déposée le 03 mai 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture et installation d'un portillon avec réhabilitation d'une verrière - Surface créée : 20 m² - Terrain : 11 rue Amiral Courbet Lyon 3ème Superficie du terrain : 352 m² - Demandeur : M. Derudder Grégoire 11 rue Amiral Courbet 69003 Lyon

DP 069 387 18 00980 déposée le 03 mai 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 51 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 374 m² - Demandeur : Mme Guigou Françoise 12 rue du Fort Saint-Irénée 69005 Lyon

DP 069 383 18 00981 déposée le 03 mai 2018 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 20 m² - Terrain : 51 rue Antoine Charial Lyon 3ème Superficie du terrain : 196 m² - Demandeur : M. Godde Bertrand 51 rue Antoine Charial 69003 Lyon

DP 069 381 18 00982 déposée le 03 mai 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 311 m² - Demandeur : M. Rivelli Ottavio 30 rue René Leynaud 69001 Lyon

DP 069 385 18 00983 déposée le 03 mai 2018 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Terrain : 2 rue de la Loge Lyon 5ème Superficie du terrain : 438 m² - Demandeur : Sci de la Loge 79 chemin de la Combe du Fat 73190 Saint-Baldoph - Mandataire : Mme Faure Brac Christelle

DP 069 383 18 00984 déposée le 03 mai 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 place Bir Hakeim Lyon 3ème Superficie du terrain : 318 m² - Demandeur : Sci Kontor & Co 35 rue Docteur Rebatel 69003 Lyon - Mandataire : M. Vieuille Yann

DP 069 383 18 00985 déposée le 03 mai 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 24 quai Victor Augagneur Lyon 3ème Superficie du terrain : 240 m² - Demandeur : Pharmacie du Village 24 quai Victor Augagneur 69003 Lyon - Mandataire : M. Garnier Franck

DP 069 383 18 00986 déposée le 03 mai 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 52 rue Saint-Antoine Lyon 3ème Superficie du terrain : 313 m² - Demandeur : M. Beraha Elie 52 rue Saint-Antoine 69003 Lyon

DP 069 386 18 00987 déposée le 03 mai 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 128 avenue Thiers Lyon 6ème Superficie du terrain : 334 m² - Demandeur : D.D Sarl 128 avenue Thiers 69006 Lyon - Mandataire : M. Qin Liang

DP 069 384 18 00988 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 rue Dumenge Lyon 4ème Superficie du terrain : 791 m² - Demandeur : Versus 17 rue de Nuits 69004 Lyon - Mandataire : M. Antoine Julien

DP 069 383 18 00989 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 435 m² - Demandeur : Sdc 5 Rue de la Part-Dieu 5 rue de la Part-Dieu 69003 Lyon - Mandataire : M. Lehucher Bruno

DP 069 382 18 00990 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Extension d'un local artisanal - Surface créée : 38 m² - Terrain : 28 rue de Condé Lyon 2ème Superficie du terrain : 556 m² - Demandeur : Patriarca 2 rue Georges Méliès 69680 Chassieu - Mandataire : M. Julien Clément

DP 069 385 18 00991 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 82 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 39 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 389 18 00992 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 39 rue Roger Salengro Lyon 9ème Superficie du terrain : 338 m² - Demandeur : M. Frely Pansu Aymeric 39 rue Roger Salengro 69009 Lyon

DP 069 387 18 00993 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 198 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 3706 m² - Demandeur : Orange Upr Se Zone Lyon 8 rue du Dauphiné 69424 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Ouadi Nejma

DP 069 387 18 00994 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 158- 160 boulevard Yves Farge Lyon 7ème Superficie du terrain : 3621 m² - Demandeur : Scic Habitat Rhône Alpes 5 place Camille Georges 69002 Lyon - Mandataire : M. Royet Romain

DP 069 387 18 00995 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Changement de destination de local commercial en logement - Terrain : 144 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 370 m² - Demandeur : Sci Carré d'As 144 rue de Gerland 69007 Lyon - Mandataire : Mme Petrucci Stéphanie

DP 069 385 18 00996 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue de la Quarantaine Lyon 5ème Superficie du terrain : 355 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Auci Rodrigue

DP 069 385 18 00998 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 86 rue des Macchabées Lyon 5ème Superficie du terrain : 293 m² - Demandeur : Mme Mathon Béatrice 86 rue des Macchabées 69005 Lyon

DP 069 385 18 00999 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 341 m² - Demandeur : Mme Bald Katia 1 rue des Macchabées 69005 Lyon

DP 069 386 18 01000 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 60 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 182 m² - Demandeur : M. Petriga Guy 14 rue du 11 Juillet 1944 39270 Dompierre sur Mont

DP 069 386 18 01001 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 59 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 266 m² - Demandeur : Mme Rossi Morejon Chantal 17 place Jules Ferry 69006 Lyon

DP 069 386 18 01002 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 131 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 1385 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB 3-6 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 18 01003 déposée le 04 mai 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 100 rue des Charmettes Lyon 6ème Superficie du terrain : 811 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB 3-6 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 avril au 04 mai 2018

PC 069 383 10 00262 M03 déposé le 04 mai 2018 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment existant - Terrain : 29-31 cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 20282 m² - Demandeur : Département du Rhône 29 - 31 cours de la Liberté 69483 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Guilloateau Christophe - Auteur : Archipat 19 rue des Tuileries 69009 Lyon

PC 069 383 16 00074 M01 déposé le 30 avril 2018 Modificatif - Projet : Surélévation du bâtiment, changement de destination des bureaux en 1 logement, création d'un bassin extérieur et démolitions - Surface créée : 165 m² - Terrain : 30 rue Camille Lyon 3ème Superficie du terrain : 167 m² - Demandeur : M. Cartier Rémi 30 rue Camille 69003 Lyon - Auteur : M. Fabre Jacques 1 montée Saint-Sébastien 69001 Lyon

PC 069 385 16 00188 M01 déposé le 03 mai 2018 Modificatif - Projet : Réhabilitation et surélévation d'un bâtiment - Surface créée : 857 m² - Terrain : 40 montée Saint-Barthélemy Lyon 5ème Superficie du terrain : 34159 m² - Demandeur : Ecole Catholique d'Arts et Métiers 40 montée Saint-Barthélemy 69321 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Desplanche Didier - Auteur : Vurpas & Associés 29 31 rue Saint-Georges 69005 Lyon

PC 069 389 16 00272 M01 déposé le 04 mai 2018 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 193 m² - Terrain : 27 rue Claude Le Laboureur Lyon 9ème Superficie du terrain : 3045 m² - Demandeur : M. Martin Gaston 27 rue Claude Le Laboureur 69009 Lyon - Auteur : Studio 99 1 rue Bodin 69001 Lyon

PC 069 384 17 00104 T01 déposé le 04 mai 2018 Transfert - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement avec changement de menuiseries - Surface créée : 136 m² - Terrain : 7b rue Janin Lyon 4ème Superficie du terrain : 2379 m² - Demandeur : Mme Geminiani Delsignore Eleonora 11 rue Pouteau 69001 Lyon

PC 069 386 17 00193 M02 déposé le 04 mai 2018 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et changement de menuiseries - Surface créée : 67 m² - Terrain : 97 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 198 m² - Demandeur : M. Chevassus A l'Antoine Yann 4 rue du Capot 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 382 18 00139 déposé le 30 avril 2018 - Projet : Construction d'un local commercial - Surface créée : 42 m² - Terrain : 100 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 8259 m² - Demandeur : LHC Les Lions 100 cours Charlemagne 69002 Lyon - Mandataire : M. Berthet Sébastien - Auteur : Babylone Avenue A+U 20 A boulevard Eugène Deruelle 69432 Lyon Cedex 03

PC 069 386 18 00140 déposé le 02 mai 2018 - Projet : Construction d'un local commercial - Surface créée : 32 m² - Terrain : Allée de la Volière - Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : M. Fella Patrick 10 rue Jean Baptiste Perret 69660 Collonges-au-Mont-d'Or

PC 069 388 18 00141 déposé le 03 mai 2018 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 70 m² - Terrain : 42 rue Victor Roger Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 298 m² - Demandeur : M. Garde Robert 42 rue Victor Roger Thomas 69008 Lyon

PC 069 385 18 00142 déposé le 03 mai 2018 - Projet : Aménagement intérieur d'un logement - Terrain : 46 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 379 m² - Demandeur : M. Besse Philippe 8 chemin des Brosses 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Auteur : M. Rosso Michaël 31 rue du Doyenné 69005 Lyon

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 avril au 04 mai 2018

US 069 383 18 00280 déposé le 30 avril 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 69m² en location meublée de courte durée - Terrain : 88 rue Antoine Charial Lyon 3ème Superficie du terrain : 974 m² - Demandeur : Mme Molinier Virginie 197 chemin de Halage 01600 Parcieux - Auteur : Nexity 87 - 89 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 381 18 00281 déposé le 30 avril 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30m² en location meublée de courte durée - Terrain : 99 montée de la Grande Côte Lyon 1er Superficie du terrain : 154 m² - Demandeur : M. Barbier Maxime 1007 b route de Lanovaz 74800 Arenthon - Auteur : Advance 37 avenue du Général de Gaulle 69300 Caluire-et-Cuire

US 069 385 18 00282 déposé le 30 avril 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42m² en location meublée de courte durée - Terrain : 58 rue Saint Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 162 m² - Demandeur : M. Caracci Lionel 8 rue du Plat 69002 Lyon - Auteur : Régie Janin & Cie 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

US 069 383 18 00283 déposé le 30 avril 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 27m² en location meublée de courte durée - Terrain : 26 rue du Docteur Rebatel Lyon 3ème Superficie du terrain : 833 m² - Demandeur : Mme Galy Sandrine 33 rue Jules Michelet 69003 Lyon - Auteur : Oralia Rosier Modica 9 rue Juliette Récamier 69455 Lyon Cedex 06

US 069 388 18 00284 déposé le 30 avril 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40m² en location meublée de courte durée - Terrain : 167 boulevard des Etats-Unis Lyon 8ème Superficie du terrain : 4739 m² - Demandeur : Acmg Consulting 10-12 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : Mme Giroud Marlène - Auteur : Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03

US 069 385 18 00285 déposé le 02 mai 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43.12m² en location meublée de courte

durée - Terrain : 38 rue des Macchabées Lyon 5ème Superficie du terrain : 132 m² - Demandeur : Mme Gourdain Marie 4 Socharska 17000 Prague - Auteur : Delastre Immobilier 14 place Jules Grandclément 69613 Villeurbanne Cedex

US 069 386 18 00286 déposé le 03 mai 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35m² en location meublée de courte durée - Terrain : 134 avenue Thiers Lyon 6ème Superficie du terrain : 291 m² - Demandeur : Mme Dumortier Céline 3 avenue de Gadagne 69230 Saint-Genis-Laval

US 069 388 18 00287 déposé le 04 mai 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 83.54m² en location meublée de courte durée - Terrain : 35 rue des Hérideaux Lyon 8ème Superficie du terrain : 5036 m² - Demandeur : Mme Caussanel Marie 32 b rue Lieutenant Colonel Girard 69007 Lyon - Auteur : Avenir Services Immobiliers 119 avenue de Saxe 69427 Lyon Cedex 03

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 30 avril au 04 mai 2018

DP 069 385 18 00279 Décision du 04 mai 2018 à l'Artisan Barbier 11 avenue Lamartine 69260 Charbonnières-les-Bains - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 quai de Bondy Lyon 5ème

DP 069 384 18 00340 Décision du 03 mai 2018 à Régie de l'Opéra 50-54 cours Lafayette 69003 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue Janin Lyon 4ème

DP 069 386 18 00414 Décision du 30 avril 2018 à Dcf 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-Etienne Cedex 2 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 140-142 avenue Thiers Lyon 6ème

DP 069 382 18 00416 Décision du 02 mai 2018 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 34 rue Sala Lyon 2ème

DP 069 386 18 00482 Décision du 03 mai 2018 à Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 28 cours Vitton Lyon 6ème

DP 069 383 18 00492 Décision du 03 mai 2018 à Plénétude Sarl 63 Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade, isolation par l'extérieur et changement de menuiseries - Terrain : 31 rue Professeur Paul Sisley Lyon 3ème

DP 069 381 18 00498 Décision du 03 mai 2018 à Mme Henri Micheline 11 rue Sainte Catherine 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en 2 logements - Terrain : 11 rue Sainte Catherine Lyon 1er

DP 069 384 18 00525 Décision du 03 mai 2018 à Régie Sogelem 69 boulevard des Canuts 69317 Lyon Cedex 04 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 114 rue Hénon Lyon 4ème

DP 069 381 18 00540 Décision du 03 mai 2018 à Mairie de Lyon 1er 2 place Sathonay 69283 Lyon Cedex 01 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : quai Jean Moulin Lyon 1er

DP 069 381 18 00541 Décision du 03 mai 2018 à Mairie de Lyon 1er 2 place Sathonay 69283 Lyon Cedex 01 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : place Morel Lyon 1er

DP 069 381 18 00542 Décision du 03 mai 2018 à Mairie de Lyon 1er 2 place Sathonay 69283 Lyon Cedex 01 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 25 montée Saint-Sébastien Lyon 1er

DP 069 381 18 00543 Décision du 03 mai 2018 à Mairie de Lyon 1er 2 place Sathonay 69283 Lyon Cedex 01 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : place Bellevue Lyon 1er

DP 069 389 18 00547 Décision du 04 mai 2018 à M. Loubeyre Pierre 20 chemin de Montauban 69009 Lyon - Projet : Installation d'une clôture et d'un portail - Terrain : 20 chemin de Montauban Lyon 9ème

DP 069 381 18 00556 Décision du 30 avril 2018 à Mme Nguyen Julie 45 rue Eugène Pons 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 33 rue René Leynaud Lyon 1er

DP 069 389 18 00576 Décision du 04 mai 2018 à M. Fraysse Laurent 33 rue Claude Debussy 69009 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 33 rue Claude Debussy Lyon 9ème

DP 069 389 18 00583 Décision du 04 mai 2018 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69003 Lyon - Projet : Installation d'une clôture et d'un portail - Terrain : 59 quai Paul Sédaillan Lyon 9ème

DP 069 383 18 00629 Décision du 03 mai 2018 à M. Chabenat Virgile 5 rue de l'Harmonie 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue de l'Harmonie Lyon 3ème

DP 069 387 18 00637 Décision du 03 mai 2018 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 151 avenue Berthelot Lyon 7ème

DP 069 383 18 00646 Décision du 03 mai 2018 à I-Novativ 61 rue Duquesne 69006 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture avec changement de menuiseries - Terrain : 19 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 389 18 00650 Décision du 04 mai 2018 à M. Fraysse Laurent 33 rue Claude Debussy 69008 Lyon - Projet : Modification d'une clôture - Terrain : 33 rue Claude Debussy Lyon 9ème

DP 069 385 18 00658 Décision du 04 mai 2018 à Mme Vanhee Dorothee 5 impasse de Général de Luzy 69005 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 5 impasse du Général de Luzy Lyon 5ème

DP 069 381 18 00659 Décision du 30 avril 2018 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Réfection de la voirie (chaussée + trottoir) - Terrain : Impasse Flesselles Lyon 1er

DP 069 383 18 00667 Décision du 03 mai 2018 à Xadis 106 avenue du Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 106 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 3ème

DP 069 387 18 00676 Décision du 03 mai 2018 à Agescia Identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Projet : Installation d'une clôture, de deux portails et d'un portillon - Terrain : 54-56 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 383 18 00686 Décision du 03 mai 2018 à Bodis 74 rue de Bonnel 69003 Lyon - Projet : Réfection et remise en peinture de devanture - Terrain : 74 rue de Bonnel Lyon 3ème

DP 069 383 18 00695 Décision du 03 mai 2018 à L'Eldorado 35 cours Gambetta 69003 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 35 cours Gambetta Lyon 3ème

DP 069 387 18 00712 Décision du 03 mai 2018 à Sci C. Nitard 84 rue Béchevelin 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture et création d'une mezzanine - Surface créée : 19 m² - Terrain : 84 rue Béchevelin Lyon 7ème

DP 069 387 18 00723 Décision du 03 mai 2018 à Mme Montel Charlotte 49 rue Chevreul 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 49 rue Chevreul Lyon 7ème

DP 069 385 18 00734 Décision du 04 mai 2018 à Sci Presqu'île 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 16 quai Romain Rolland Lyon 5ème

DP 069 383 18 00754 Décision du 03 mai 2018 à Sci Annabellau 3 B chemin de Plain Vallon 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Modification de façade - Terrain : 82b rue de la Part Dieu Lyon 3ème

DP 069 387 18 00755 Décision du 03 mai 2018 à Dip Immobilier 45 rue Creuzet 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 45 rue Creuzet Lyon 7ème

DP 069 382 18 00756 Décision du 30 avril 2018 à Commerces Investissement 15 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue Casimir Périer Lyon 2ème

DP 069 383 18 00763 Décision du 03 mai 2018 à Hm Serv 232 rue Garibaldi 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 232 rue Garibaldi Lyon 3ème

DP 069 382 18 00766 Décision du 30 avril 2018 à Commerces Investissement 15 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue Casimir Périer Lyon 2ème

DP 069 383 18 00767 Décision du 03 mai 2018 à Kawaii 15 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 96 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème

DP 069 385 18 00768 Décision du 04 mai 2018 à Génération Façades 56 route de Brignais 69630 Chaponost - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 170 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème

DP 069 389 18 00775 Décision du 03 mai 2018 à Ville de Lyon DGTB 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Extension d'un local de service public ou d'intérêt collectif - Surface créée : 12 m² - Terrain : 156 avenue Barthélémy Buyer Lyon 9ème

DP 069 383 18 00776 Décision du 03 mai 2018 à Maison de la Veille Sociale du Rhône 246 rue Duguesclin 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 246 rue Duguesclin Lyon 3ème

DP 069 382 18 00779 Décision du 30 avril 2018 à Commerces Investissement 15 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue Casimir Périer Lyon 2ème

DP 069 389 18 00780 Décision du 04 mai 2018 à M. de Dieuleveult Adrien 29 rue Tissot 69009 Lyon - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 29 rue Tissot Lyon 9ème

DP 069 385 18 00796 Décision du 04 mai 2018 à Bet Savle 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 35 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème

DP 069 385 18 00797 Décision du 03 mai 2018 à Ogec Notre-Dame Point du Jour 7 place Bénédicte Tessier 69005 Lyon - Projet : Modification de clôture - Terrain : 7 place Bénédicte Tessier Lyon 5ème

DP 069 383 18 00798 Décision du 03 mai 2018 à M. Bravard Christian 31 rue Louis 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 31 rue Louis Lyon 3ème

DP 069 382 18 00799 Décision du 30 avril 2018 à Suncoo Group 62 rue de la Boétie 75008 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 30 rue de Brest Lyon 2ème

DP 069 388 18 00809 Décision du 03 mai 2018 à Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 rue Antoine Péricaud Lyon 8ème

DP 069 385 18 00811 Décision du 04 mai 2018 à M. Falque Julien 13 impasse du Point du Jour 69005 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 impasse du Point du Jour Lyon 5ème

DP 069 383 18 00835 Décision du 03 mai 2018 à Mme Lambert Christine 34 b rue Sainte Anne de Baraban 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 34b rue Sainte Anne de Baraban Lyon 3ème

DP 069 386 18 00844 Décision du 03 mai 2018 à M. Parizet Etienne 81 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 81 cours Vitton Lyon 6ème

DP 069 389 18 00883 Décision du 04 mai 2018 à Peeters 49 avenue Pablo Picasso 69512 Vaulx en Velin Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 53 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème

DP 069 383 18 00897 Décision du 03 mai 2018 à M. Lignier Christophe 2 rue Louise 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue Louise Lyon 3ème

Permis d'aménager délivré pendant la période du 30 avril au 04 mai 2018

PA 069 388 18 00001 Arrêté du 03 mai 2018 à Sci Gilver 1 rue des Lilas 69008 Lyon - Projet : Division parcellaire - Terrain : 1b rue des Lilas Lyon 8ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 30 avril au 04 mai 2018

PC 069 383 08 00171 T03 - Arrêté du 03 mai 2018 Transfert à Foch Investissements 39 rue Thomassin 69002 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'un immeuble de logements - Surface créée : 117 m² - Terrain : 312 cours Lafayette Lyon 3ème

PC 069 389 09 00412 M04 - Arrêté du 03 mai 2018 Modificatif à Sauvegarde Immobilière avenue Ben Gourion 69009 Lyon Cedex 09 - Projet : Extension, restructuration de la Clinique de la Sauvegarde et démolitions ponctuelles de bâtiments - Surface créée : 7998 m² - Terrain : Avenue Ben Gourion Lyon 9ème

PC 069 384 14 00414 M03 - Arrêté du 03 mai 2018 Modificatif à Sci Lyon 4 - rue Thevenet Domaine de Bois Dieu 69380 Lissieu - Projet : Démolition partielle, construction d'un immeuble de 22 logements, création de 24 aires de stationnement et affectation de 4 aires de stationnement - Surface créée : 1381 m² - Terrain : 10 rue Claudius Linossier Lyon 4ème

PC 069 383 15 00345 M01 - Arrêté du 03 mai 2018 Modificatif à M. Tronel Alexandre 8 rue des Mobiles 69003 Lyon - Projet : Création de deux fenêtres - Terrain : 8 Rue des Mobiles Lyon 3ème

PC 069 388 16 00144 M02 - Arrêté du 03 mai 2018 Modificatif à Mme Mancuso Mylène 10 impasse Bazat 69008 Lyon - Projet : Changement de destination, création de - Surface plancher et modifications de façades et de toiture - Surface créée : 129 m² - Terrain : 23 rue Louis Cézard Lyon 8ème

PC 069 382 17 00037 M01 - Arrêté du 03 mai 2018 Modificatif à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Réaménagement du centre d'échanges de Lyon Perrache et construction d'une galerie de liaison - Surface créée : 17 m² - Terrain : cours de Verdun Lyon 2ème

PC 069 383 17 00279 - Arrêté du 03 mai 2018 à Sunflower Foncière 2 rue Antoine de Saint-Exupéry 69002 Lyon - Projet : Rénovation d'un bâtiment de bureaux, modification de façades, changement de destination d'un immeuble de bureaux en local commercial et 3 logements, surélévation d'un bâtiment artisanal sur cour avec création de 4 aires de stationnement au RDC - Surface créée : 427 m² - Terrain : 41 cours de la Liberté Lyon 3ème

PC 069 387 17 00285 - Arrêté du 03 mai 2018 à Parc B 223 route de Vienne 69008 Lyon - Projet : Changements de destination du Château de la Motte en restaurant. Changement de destination du Magasin d'Armes en hôtel-restaurant avec surélévation du bâtiment. Réfections des façades des deux bâtiments. - Surface créée : 3283 m² - Terrain : 37 rue du Repos Lyon 7ème

PC 069 383 17 00333 T01 - Arrêté du 03 mai 2018 Transfert à Katalyse 52 rue du Colombier 69007 Lyon - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'un immeuble de bureaux et changement de destination d'un local artisanal en bureaux - Surface créée : 625 m² - Terrain : 80 cours du Docteur Long Lyon 3ème

PC 069 383 17 00384 - Arrêté du 03 mai 2018 à Snc Sphinx 223 route de Vienne 69008 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logements avec modification de façade et extension d'un local artisanal - Surface créée : 1274 m² - Terrain : 41 cours Albert Thomas Lyon 3ème

PC 069 385 17 00430 - Arrêté du 04 mai 2018 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Construction de deux immeubles (soit 30 logements) avec création de 38 aires de stationnement - Surface créée : 2078 m² - Terrain : 123-129 rue Pierre Valdo Lyon 5ème

PC 069 388 17 00444 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Gharib Patrick 13 rue neuve de Monplaisir 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 2 logements avec modifications de façades et de toitures - Surface créée : 148 m² - Terrain : 13 rue Neuve de Monplaisir Lyon 8ème

PC 069 384 18 00002 - Arrêté du 03 mai 2018 à Sci Dernière Limite Route départementale 306 69830 Saint-Georges de Reneins - Projet : Changement de destination partiel d'un local commercial en logement avec modification de façade et réaménagement d'une cour intérieure - Surface créée : 128 m² - Terrain : 4 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème

PC 069 385 18 00015 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Bonnem Eric 22 quai Romain Rolland 69005 Lyon - Projet : Construction d'une mezzanine - Surface créée : 14 m² - Terrain : 34 rue Saint Jean Lyon 5ème

PC 069 389 18 00017 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Turrel Laurent 19 rue Docteur Rafin 69009 Lyon - Projet : Extension et réaménagement d'une maison individuelle, réfection de toiture et modification de façades - Surface créée : 62 m² - Terrain : 19 rue Docteur Rafin Lyon 9ème

PC 069 381 18 00020 - Arrêté du 03 mai 2018 à Gmf Assurance 18 rue Anatole France 92597 Levallois Perret - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec modification de façade - Surface créée : 84 m² - Terrain : 136 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er

PC 069 384 18 00025 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Sugg Sébastien 2 rue d'Ypres 69004 Lyon - Projet : Création d'une mezzanine et changement de menuiseries - Surface créée : 28 m² - Terrain : 6 rue Perrod Lyon 4ème

PC 069 386 18 00049 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Aroq Mohandass 109 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec modification de façade - Surface créée : 90 m² - Terrain : 97 rue Duguesclin Lyon 6ème

PC 069 386 18 00055 - Arrêté du 03 mai 2018 à Kidgone 99 rue de la Tête d'Or 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux, extension d'une mezzanine et modification de façade - Surface créée : 137 m² - Terrain : 175 cours Lafayette Lyon 6ème

PC 069 381 18 00062 - Arrêté du 03 mai 2018 à Mme Gloppe Sylvie 23 route de Champagne 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Projet : Changement de destination de bureaux en un logement, avec changement de menuiseries - Surface créée : 31 m² - Terrain : 22 rue Longue Lyon 1er

PC 069 381 18 00063 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Grillet Jean-Marc 10 allée des Campagnols 74600 Seynod - Projet : Changement de destination de bureaux en un logement, avec changement de menuiseries - Surface créée : 43 m² - Terrain : 22 rue Longue Lyon 1er

PC 069 381 18 00064 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Sandier Florent 8 rue des Granges 69890 La Tour de Salvagny - Projet : Changement de destination de bureaux en logement, avec changement de menuiseries - Surface créée : 23 m² - Terrain : 22 rue Longue Lyon 1er

PC 069 388 18 00072 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Miletic Aleksandar 21 rue de l'Argonne 69008 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle et modification de clôture - Surface créée : 45 m² - Terrain : 21 rue de l'Argonne Lyon 8ème

Permis de démolir délivrés pendant la période du 30 avril au 04 mai 2018

PD 069 387 18 00012 - Arrêté du 03 mai 2018 à Serl Aménagement 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 18 rue Crépet Lyon 7ème

PD 069 387 18 00013 - Arrêté du 03 mai 2018 à La Métropole de Lyon - DPMG - UDDP 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 56 boulevard de l'Artillerie Lyon 7ème

PD 069 387 18 00014 - Arrêté du 03 mai 2018 à La Métropole de Lyon - DPMG - UDDP 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 163 rue de Gerland Lyon 7ème

PD 069 387 18 00016 - Arrêté du 03 mai 2018 à Compagnie Nationale du Rhône 1 rue de Chalon sur Saône 69007 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 7 rue d'Arles Lyon 7ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 30 avril au 04 mai 2018

US 069 382 18 00215 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Barate Philippe 3 rue Président Carnot 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'une partie d'un local d'habitation de 258,8 m² soit 84,28 m² en cabinet de médecine générale - Terrain : 3 rue Président Carnot Lyon 2ème

US 069 383 18 00217 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Bernard Xavier 117 rue Vieille du Temple 75003 Paris - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40,75 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 15b rue Roux Soignat Lyon 3ème

US 069 383 18 00218 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Garcin Bernard 96 rue du Château d'eau 34270 Le Triadou - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50,75 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 50 rue du Dauphiné Lyon 3ème

US 069 383 18 00219 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Fraisse Timothée 23 avenue Esquirol 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36,59 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 51 rue Maurice Flandin Lyon 3ème

US 069 388 18 00220 - Arrêté du 03 mai 2018 à Mme Cazals Jacqueline 365 rue de la Corniche 69400 Limas - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52,91 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 138 avenue des Frères Lumières Lyon 8ème

US 069 383 18 00221 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Mami Nouredine 280 cours Lafayette 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 19,45 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 33 rue Trarieux Lyon 3ème

US 069 384 18 00223 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Rhinn Eric 35 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 60m² en location meublée de courte durée - Terrain : 64 rue Jacquard Lyon 4ème

US 069 383 18 00224 - Arrêté du 03 mai 2018 à Mme Frechard Valérie 10 boulevard Paul Doumer 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35,84 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 15 rue Etienne Richerand Lyon 3ème

US 069 387 18 00225 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Richard Clément 92 Grande Rue de la Guillotière 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 92 Grande Rue de la Guillotière Lyon 7ème

US 069 383 18 00226 - Arrêté du 03 mai 2018 à Mme Lombardi Nancy 6 rue Verzier 69390 Vourles - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 26,54 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue d'Essling Lyon 3ème

US 069 383 18 00227 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Collignon Olivier 20 B rue d'Essling 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 31,44 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue d'Essling Lyon 3ème

US 069 383 18 00228 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Tacconelli Etienne 29 cours Tolstoï 69100 Villeurbanne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50,58 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 93 rue Bellecombe Lyon 3ème

US 069 385 18 00229 - Arrêté du 03 mai 2018 à Mme Declinand Laurence 11 rue Saint Jean 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 11 rue Saint Jean Lyon 5ème

US 069 381 18 00230 - Arrêté du 03 mai 2018 à Mme Lamacq Julie 735 chemin de Bottecreux 74160 Collonges sous Salève - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 37 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue du Griffon Lyon 1er

US 069 382 18 00231 - Arrêté du 03 mai 2018 à Mme Levra-Juillet Delphine 21 quai Antoine Riboud 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 59,03m² en location meublée de courte durée - Terrain : 15 rue Claudius Collonge - 6 ter rue Dugas Montbel Lyon 2ème

US 069 383 18 00232 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Renaux Thierry 44 rue Saint-Mathieu 69008 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 29,38 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 169 avenue Lacassagne Lyon 3ème

US 069 385 18 00233 - Arrêté du 03 mai 2018 à Mme Lavaud Françoise 14 chemin des Lavandins 30700 Saint-Siffret - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42,38 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 26 rue du Doyenné Lyon 5ème

US 069 382 18 00234 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Dumoulin Olivier 501 avenue Général de Gaulle 38540 Heyrieux - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Denuzière Lyon 2ème

US 069 387 18 00235 - Arrêté du 03 mai 2018 à Sarl Stéphanie Le Guillous Avocat 51 rue du Colombier 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 85 m² en bureaux d'avocat - Terrain : 71 rue Michel Felizat Lyon 7ème

US 069 382 18 00236 - Arrêté du 03 mai 2018 à Mme Santullo Esther 198 chemin du Crollar 38460 Chozeau - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 21 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 26 rue Louis Paufigue Lyon 2ème

US 069 381 18 00237 - Arrêté du 03 mai 2018 à Mme Choral Gupta Aurélie 12 Balmoral Crescent Singapour - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 54,01 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Romarin Lyon 1er

US 069 387 18 00238 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Lapinsonnière Brice 15 rue Juliette Récamier 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue de Cronstadt Lyon 7ème

US 069 384 18 00246 - Arrêté du 03 mai 2018 à M. Buyschaert Philippe 15 rue Jérôme Dulaar 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 24,23 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue de Cuire Lyon 4ème

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 07 au 11 mai 2018

DP 069 389 18 01004 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 20 rue Laporte Lyon 9ème Superficie du terrain : 2986 m² - Demandeur : Cabinet Bois 17 rue Berchet 69008 Lyon - Mandataire : M. Bois Dominique

DP 069 382 18 01005 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 73 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 1060 m² - Demandeur : M. Campagne Patrice 73 cours Charlemagne 69002 Lyon

DP 069 382 18 01006 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 73 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 1060 m² - Demandeur : M. Campagne Patrice 73 cours Charlemagne 69002 Lyon

DP 069 382 18 01007 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 7 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 761 m² - Demandeur : M. Olivier Pierre 7 place Bellecour 69002 Lyon

DP 069 388 18 01008 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 32 rue de l'Argonne Lyon 8ème Superficie du terrain : 388 m² - Demandeur : M. Kralfaoui Mansour 32 rue de l'Argonne 69008 Lyon

DP 069 387 18 01009 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 52 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 154 m² - Demandeur : Ananas et Asanas 52 grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Mandataire : Mme Pichot Marie

DP 069 383 18 01010 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 62 rue du Lac Lyon 3ème Superficie du terrain : 865 m² - Demandeur : M. Chomette Florent 62 rue du Lac 69003 Lyon

DP 069 387 18 01011 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Modification de façades - Terrain : 11 rue de l'Effort Lyon 7ème Superficie du terrain : 355 m² - Demandeur : M. Renault Emmanuel 11 rue de l'Effort 69007 Lyon

DP 069 387 18 01012 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 5 à 13 rue André Bollier Lyon 7ème Superficie du terrain : 5263 m² - Demandeur : Cellnex 1 avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres - Mandataire : Mme Guinet Sylvie

DP 069 383 18 01013 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 3 - 5 avenue Esquirol Lyon 3ème Superficie du terrain : 8545 m² - Demandeur : Bouygues Télécom 1 boulevard Vivier Merle 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Biolchini Sophie

DP 069 381 18 01014 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Modification de façades - Terrain : 9 rue Bouteille Lyon 1er Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : M. Huissoud-Gachet Bernard 15 rue Pareille 69001 Lyon

DP 069 382 18 01015 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Remise en peinture d'une véranda - Terrain : 5 place Antonin Poncet Lyon 2ème Superficie du terrain : 52 m² - Demandeur : Ds Restauration 5 place Antonin Poncet 69002 Lyon - Mandataire : M. Castaldo Raphaël

DP 069 389 18 01016 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 4 rue Erneste Fabrègue Lyon 9ème Superficie du terrain : 9343 m² - Demandeur : Sfr 452 cours du 3ème Millénaire 69800 Saint-Priest - Mandataire : M. Masurier Cyril

DP 069 386 18 01017 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 110 rue du Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 465 m² - Demandeur : Gagneux Services Immobilier 36 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Gagneux Joseph

DP 069 384 18 01018 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue Célu Lyon 4ème Superficie du terrain : 476 m² - Demandeur : M. Simian Matthieu Le pontet 69360 Saint-Symphorien-d'Ozon

DP 069 388 18 01019 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Changement de menuiseries et réfection de toiture - Terrain : 16 impasse Brachet Lyon 8ème Superficie du terrain : 82 m² - Demandeur : M. Pruvost Nicolas 2258 route de Sain-Bel 69280 Marcy-l'Etoile

DP 069 382 18 01020 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 place de la Bourse Lyon 2ème Superficie du terrain : 647 m² - Demandeur : Hsbc 103 avenue des Champs Elysées 75419 Paris Cedex 08 - Mandataire : M. Maurais Jean-Marc

DP 069 382 18 01021 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 493 m² - Demandeur : Mme Melac Véronique 11 place Bellecour 69002 Lyon

DP 069 386 18 01022 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 110 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 465 m² - Demandeur : Gagneux Services Immobilier 36 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Gagneux Joseph

DP 069 389 18 01023 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 32 quai Arloing Lyon 9ème Superficie du terrain : 5780 m² - Demandeur : Hbac 2 rue de l'Eminée 63000 Clermont Ferrand - Mandataire : M. Coubertergues Raphaël

DP 069 389 18 01024 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 37 - 39 - 41 rue Louis Bouquet Lyon 9ème Superficie du terrain : 25068 m² - Demandeur : Les Mions du Lyonnais 7 avenue Mont-Rabeau 06200 Nice - Mandataire : M. Bregeon Jean-François

DP 069 381 18 01025 déposée le 07 mai 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 rue Lanterne Lyon 1er Superficie du terrain : 535 m² - Demandeur : Mme Blazejczyk Claudie 8 rue Lanterne 69001 Lyon

DP 069 381 18 01026 déposée le 09 mai 2018 - Projet : Aménagement de voirie - Terrain : Rue Pierre Blanc Lyon 1er Superficie du terrain : 954 m² - Demandeur : Métropole de Lyon Dduvc /Tsu /Vcn 20 rue du Lac 69003 Lyon - Mandataire : M. le Président

DP 069 382 18 01027 déposée le 09 mai 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 24 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 300 m² - Demandeur : Sci Immobilière Luca 24 rue Victor Hugo 69002 Lyon - Mandataire : M. Di Bitonto Michèle

DP 069 381 18 01029 déposée le 09 mai 2018 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en 3 logements - Terrain : 5 rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 451 m² - Demandeur : M. Janus 2 place Louis Pradel 69001 Lyon - Mandataire : M. Januel Jean Paul

DP 069 381 18 01030 déposée le 09 mai 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Raymond Lyon 1er Superficie du terrain : 362 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB 1 - 2 - 4 69205 Lyon Cedex 01 - Auteur : M. le Maire

DP 069 382 18 01031 déposée le 09 mai 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux - Terrain : 20 quai Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 4521 m² - Demandeur : M. Ulrich Franck 12 bis rue du Petit Revoyet 69600 Oullins

DP 069 383 18 01032 déposée le 09 mai 2018 - Projet : Modification de façade et installation d'une clôture sur jardin - Terrain : 11 rue Saint-Maximin Lyon 3ème Superficie du terrain : 1925 m² - Demandeur : Socotec 11 rue Saint-Maximin 69003 Lyon Cedex 03

DP 069 381 18 01033 déposée le 09 mai 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 24 rue Burdeau Lyon 1er Superficie du terrain : 94 m² - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône

DP 069 381 18 01034 déposée le 09 mai 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 508 m² - Demandeur : Entreprise Scateb 17 rue de la Soie 69100 Villeurbanne

DP 069 381 18 01035 déposée le 09 mai 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Président Edouard Herriot Lyon 1er Superficie du terrain : 508 m² - Demandeur : Scateb 17 rue de la Soie 69100 Villeurbanne

DP 069 382 18 01036 déposée le 11 mai 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue Vaubecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 451 m² - Demandeur : M. Lienard Michel 13 rue Vaubecour 69002 Lyon

DP 069 387 18 01037 déposée le 11 mai 2018 - Projet : Modification de façade et extension de bureaux - Surface créée : 9 m² - Terrain : 195 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 9565 m² - Demandeur : ThermiLyon Développement 195 rue de Gerland 69007 Lyon - Mandataire : M. Monier Florent

DP 069 384 18 01038 déposée le 11 mai 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 3 rue Chazière Lyon 4ème Superficie du terrain : 212 m² - Demandeur : Mme Guyot Marie-Hélène 51 rue Bossuet 69006 Lyon

DP 069 385 18 01039 déposée le 11 mai 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 12 rue des Basses Verchères Lyon 5ème Superficie du terrain : 92 m² - Demandeur : M. Richard Ludvine 12 rue des Basses Verchères 69005 Lyon

DP 069 386 18 01040 déposée le 11 mai 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 29 boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 1751 m² - Demandeur : M. Tchenio Roland 29 boulevard des Belges 69006 Lyon

DP 069 384 18 01041 déposée le 11 mai 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 103 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 47636 m² - Demandeur : Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins 69229 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Mme Geindre Catherine

DP 069 383 18 01042 déposée le 11 mai 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 44 rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème Superficie du terrain : 2862 m² - Demandeur : M. Thizy Arnaud 44 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon

Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 07 au 11 mai 2018

PA 069 389 17 00004 T01 déposé le 09 mai 2018 Transfert - Projet : Division parcellaire de 3 lots et création de 6 aires de stationnement - Terrain : 10 rue des Deux Amants Lyon 9ème Superficie du terrain : 881 m² - Demandeur : I2P 84 montée Neuve 01700 Neyron - Mandataire : M. Porcheron Dominique

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 07 au 11 mai 2018

PC 069 385 18 00144 déposé le 07 mai 2018 - Projet : Réfection d'un ensemble immobilier, extension et création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 58 m² - Terrain : 1 rue Pauline Jaricot Lyon 5ème Superficie du terrain : 12820 m² - Demandeur : Snc Les Jardins de Fourvière 2017 63 rue de Créqui 69006 Lyon - Mandataire : M. Viallon François - Auteur : Mme Brossard-Caille Stéphanie 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 383 18 00145 déposé le 07 mai 2018 - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 3 logements et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 154 m² - Terrain : 18 rue Viala Lyon 3ème Superficie du terrain : 367 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place Francfort 69444 Lyon cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel - Auteur : Gallet Architectes Chatanay « Les Cumines » 69700 Echalas

PC 069 383 18 00146 déposé le 09 mai 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 48 m² - Terrain : 14 rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème Superficie du terrain : 701 m² - Demandeur : Caclefregi 14 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon - Auteur : And & Co Architectes 18 place Tolozan 69001 Lyon

PC 069 383 18 00147 déposé le 11 mai 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 99 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 1419 m² - Demandeur : Mgas 96 avenue de Suffren 75730 Paris 15ème - Mandataire : M. Benoit Paul - Auteur : M. Bonnetier Franck 3 place Claude le Coz 29000 Quimper

PC 069 385 18 00148 déposé le 11 mai 2018 - Projet : Construction d'un auvent avec démolition partielle d'un bâtiment, réfection de toiture et modification de clôture - Terrain : 21 rue des Fossés de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 307 m² - Demandeur : Comité social et culturel de parents et amis d'élèves musulmans 21 rue des Fossés de Trion 69005 Lyon - Mandataire : M. Bouguebrine Adam - Auteur : Mme Assari-Cellier Fella 136 rue du Dauphiné 69003 Lyon

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 07 au 11 mai 2018

US 069 389 18 00288 déposé le 07 mai 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 224.48m² en bureaux - Terrain : 32 quai Arloing Lyon 9ème Superficie du terrain : 5780 m² - Demandeur : Sci Hbac 2 rue de l'Eminée 63000 Clermont Ferrand - Mandataire : M. Coubetergues Raphaël - Auteur : Presquille Gestion 105 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon

US 069 387 18 00289 déposé le 07 mai 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 27.96m² en location meublée de courte durée - Terrain : 43 rue d'Anvers Lyon 7ème Superficie du terrain : 214 m² - Demandeur : Mme Pons Claire 320 avenue Michel Ange 83700 St Raphaël - Auteur : Régie Gontard 58 rue Montgolfier 69006 Lyon

US 069 388 18 00290 déposé le 07 mai 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 31m² en location meublée de courte durée - Terrain : 37 boulevard Jean XXIII Lyon 8ème Superficie du terrain : 9440 m² - Demandeur : Mme Michel Sophie 8 rue Pasteur 69200 Vénissieux - Auteur : Rolin Bainsin 7 cours Charlemagne 69002 Lyon

US 069 386 18 00291 déposé le 09 mai 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 25 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 108 rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 1428 m² - Demandeur : Mme Fayolle Valérie 111 rue Cuvier 69006 Lyon - Auteur : Régie Carron 9 rue Grenette 69289 Lyon Cedex

02 US 069 387 18 00292 déposé le 09 mai 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 41.90m² en location meublée de courte durée - Terrain : 71 rue Michel Felizat Lyon 7ème Superficie du terrain : 5855 m² - Demandeur : M. Cottin Roger 797 rue Michel Felizat 69007 Lyon - Auteur : Foncia Limouzi 25 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 385 18 00293 déposé le 09 mai 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40.53m² en location meublée de courte durée - Terrain : 120-122 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 4416 m² - Demandeur : M. Thiollier Vincent Grataloup 42110 Ponsins - Auteur : Bayard Gestion 2 - 6 cours Bayard 69002 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 07 au 11 mai 2018

DP 069 381 18 00005 Décision du 07 mai 2018 à M. Vincent Etienne 2 rue de Thon 69001 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 2 rue de Thou Lyon 1er

DP 069 381 18 00222 Décision du 07 mai 2018 à M. Bruno Romain 9 montée des Carmélites 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 montée des Carmélites Lyon 1er

DP 069 386 18 00359 Décision du 09 mai 2018 à M. Saussac Vincent 98 rue Ney 69006 Lyon - Projet : Changement de destination de locaux commerciaux en bureaux - Terrain : 65 rue Louis Blanc Lyon 6ème

DP 069 381 18 00561 Décision du 07 mai 2018 à Sci Lyon 1 73 rue de la République 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial - Terrain : 4 rue de la République Lyon 1er

DP 069 386 18 00612 Décision du 07 mai 2018 à Sci Lafayette 4 place Sadi Carnot 13002 Marseille - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 145 cours Lafayette Lyon 6ème

DP 069 386 18 00660 Décision du 09 mai 2018 à Régie de l'Opéra 50-54 cours Lafayette 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture avec changement de menuiseries - Terrain : 41 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème

DP 069 382 18 00701 Décision du 07 mai 2018 à M. Chauty Samuel 7 place des Célestins 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 place des Célestins Lyon 2ème

DP 069 382 18 00737 Décision du 07 mai 2018 à Claudie Pierlot 49 rue Etienne Marcel 75001 Paris - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 74 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème

DP 069 382 18 00741 Décision du 07 mai 2018 à Aérolithe 22 rue Ferrandière 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 22 rue Ferrandière Lyon 2ème

DP 069 382 18 00749 Décision du 07 mai 2018 à 42 Mercière 4 rue Jonas Salk 69007 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 42 rue Mercière Lyon 2ème
